

Société Marseillaise de Crédit



Société Marseillaise de Crédit

RAPPORT
ANNUEL
2017

Société Marseillaise de Crédit

Société Marseillaise de Crédit

Sommaire



Edito 3

LA SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

Le territoire de la Société Marseillaise de Crédit 4-5

Faits marquants 2017 6-7

Organes d'Administration, de Direction & Commissaires aux Comptes 8

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport de Gestion 9-21

Rapport du Conseil de Surveillance 22-24

Assemblée générale ordinaire 25-26

LES COMPTES ANNUELS

Les comptes sociaux 27-66

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport sur les comptes annuels 67-69

Rapport spécial sur les conventions réglementées 70

Édito



© Geraldine Aristaianu

Banque régionale de référence du sud de la France depuis plus de 150 ans, la Société Marseillaise de Crédit a poursuivi en 2017 son développement au travers de son réseau de 156 agences, au service de plus de 383 000 clients.

30 000 nouveaux clients nous ont rejoints, permettant une croissance de **1,8 %** de notre fonds de commerce.

La Société Marseillaise de Crédit a **renforcé sa contribution au financement de l'économie** de ses territoires avec une production de près de 2 milliards d'euros de crédits nouveaux et des encours de crédit approchant 6,7 milliards d'euros, en hausse de 11,2 % :

- **Les crédits accordés aux Particuliers** connaissent une année 2017 proche de l'année record de 2015 pour les prêts immobiliers avec une production de 1,1 milliard d'euros et une progression de la production de prêts personnels de 4,3 %.
- **Les encours de crédits à destination des Entreprises et Professionnels** poursuivent également une croissance soutenue à + 11 %.

La SMC enregistre une **hausse significative de ses dépôts** ainsi que de sa conservation financière, qui évoluent respectivement de 10,9 % et de 3,4 %.

La contribution de **l'activité de Banque Privée** aux résultats de la SMC s'est confirmée en 2017.

En 2017, la SMC a également conforté sa position de banquier-assureur, par une distribution soutenue de contrats d'assurance, dont le contrat Multi-Risques Habitation, et par l'élargissement de sa gamme notamment grâce à l'assurance Multi-Risques Automobile.

Dans un environnement économique plus favorable, et dans un contexte de taux bas persistant le PNB s'établit à 366,5 millions d'euros en recul limité de 0,7 % (hors provision épargne logement) et le résultat d'exploitation atteint 91,7 millions d'euros.

Au cours de l'année 2017, la Société Marseillaise de Crédit a accéléré ses projets de **transition digitale et de dématérialisation** visant à améliorer la satisfaction de ses clients ainsi que son efficacité commerciale.

La Banque a ainsi **élargi l'offre de services multi-banques en une plate-forme de services bancaires et non bancaires**. Après l'agrégateur de comptes multi-bancaire, une offre de gestion de budget accessible sur Smartphone et tablette a été proposée. Parallèlement, différents accords pour proposer des solutions personnalisées à nos clients ont été signés avec Gérerseul.com, Oxatis et Payzen. Cette plate-forme de services sera progressivement complétée et enrichie.

Toujours soucieuse de son ancrage régional, la SMC a poursuivi son **implication dans les actions culturelles, sportives et entrepreneuriales** au travers de nombreux partenariats et mécénats.

En 2017, la Banque a **maintenu sa politique de recrutement** avec l'intégration de 117 nouveaux collaborateurs.

L'année 2018 peut être abordée avec sérénité et confiance, nous évoluons dans un beau Groupe et notre développement est tiré par des équipes solides et engagées au service d'une clientèle exigeante et de qualité.

Plus que jamais en 2018, la SMC réaffirme son engagement : mettre son énergie au service de l'envie d'entreprendre au cœur des territoires.

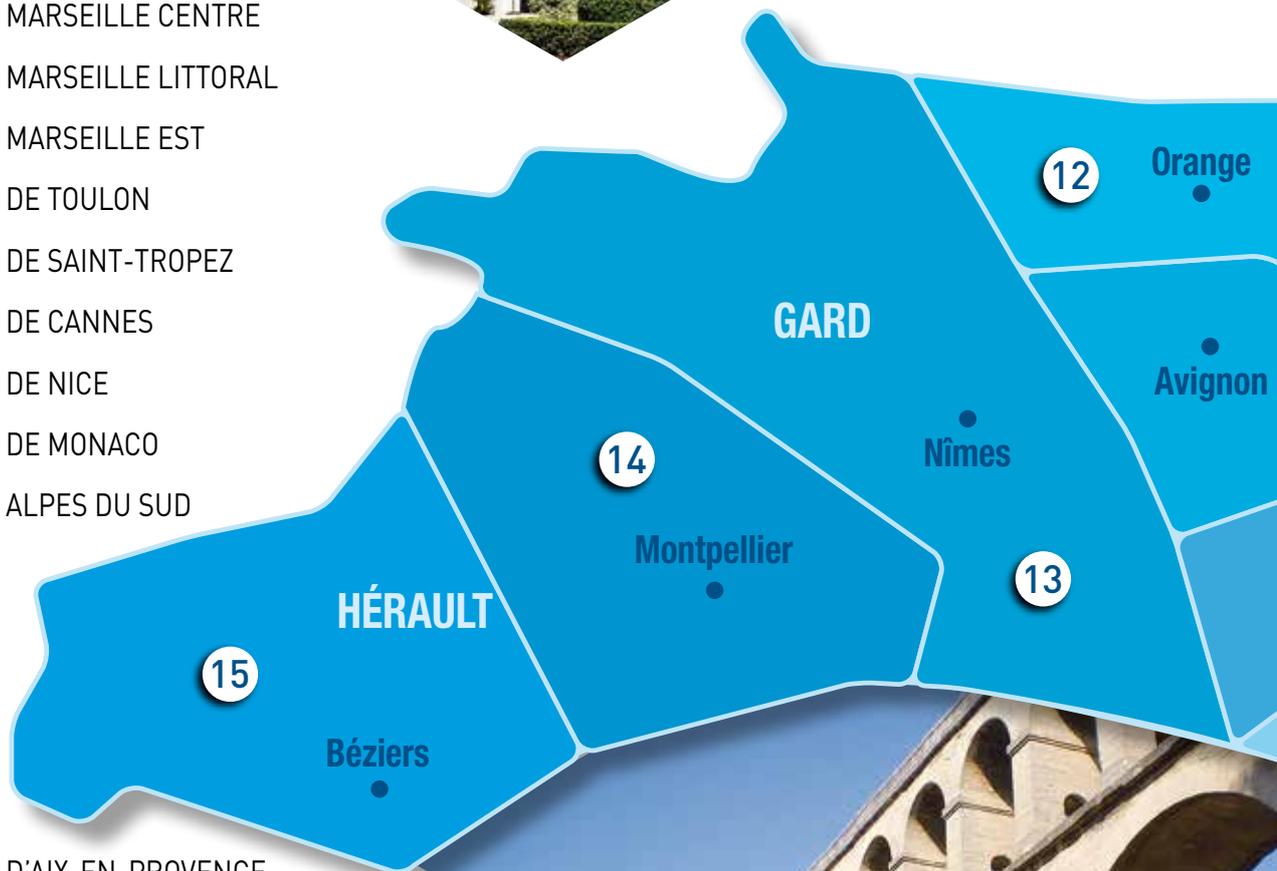
Elle est la Banque de ceux qui entreprennent, la Banque à la bonne distance et la Banque qui fonctionne en circuits courts.

Bruno DESCHAMP
Président du Directoire

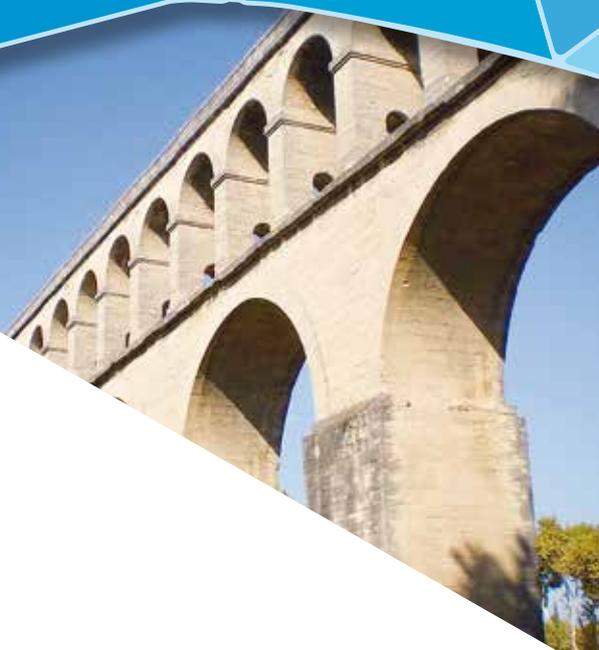
LE TERRITOIRE DE LA SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

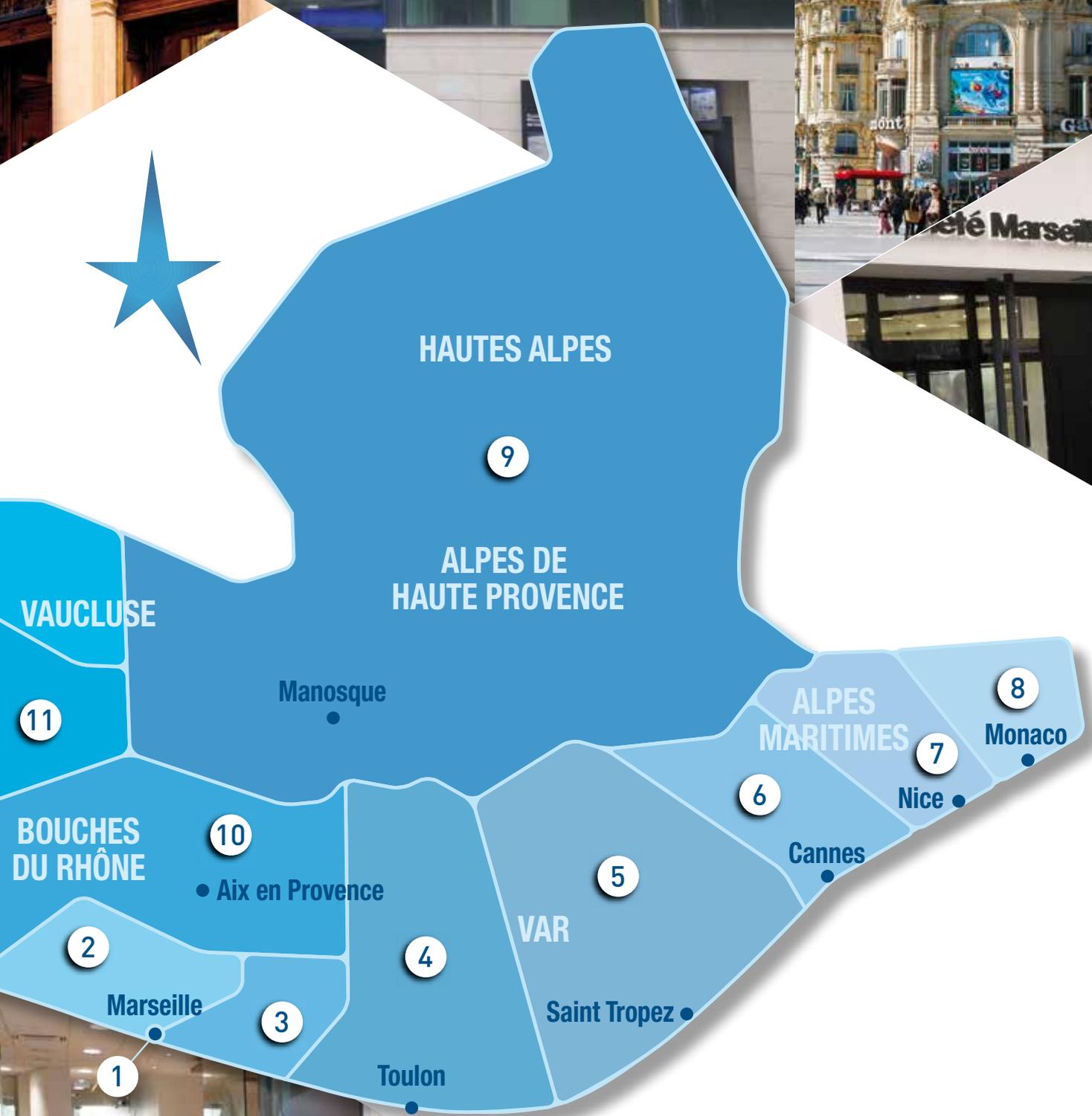


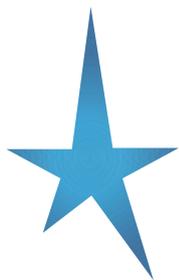
- 1 GROUPE MARSEILLE CENTRE
- 2 GROUPE MARSEILLE LITTORAL
- 3 GROUPE MARSEILLE EST
- 4 GROUPE DE TOULON
- 5 GROUPE DE SAINT-TROPEZ
- 6 GROUPE DE CANNES
- 7 GROUPE DE NICE
- 8 GROUPE DE MONACO
- 9 GROUPE ALPES DU SUD



- 10 GROUPE D'AIX-EN-PROVENCE
- 11 GROUPE D'AVIGNON
- 12 GROUPE D'ORANGE
- 13 GROUPE DE NÎMES
- 14 GROUPE DE MONTPELLIER
- 15 GROUPE DE BÉZIERS







Faits marquants 2017

Un réseau d'agences renforcé et modernisé

Continuer d'accueillir ses clients dans des espaces modernes et conviviaux est une volonté forte de la SMC. De nombreuses agences ont ainsi été rénovées ou relocalisées en 2017 sur tout le territoire.

La SMC a également ouvert des nouvelles agences à Montpellier, Saint-Jean-de-Védas (Hérault), Toulon, Ollioules et Puget-sur-Argens (Var). Ces nouvelles implantations s'inscrivent dans le cadre du développement de la Banque qui entend ainsi faire évoluer le maillage de son réseau d'agences sur son territoire et réaffirmer son positionnement de Banque régionale de proximité.



Une offre dédiée aux entreprises innovantes

Banque de référence des PME et des TPE sur son territoire, la Société Marseillaise de Crédit se mobilise pour accompagner le développement des entreprises innovantes. La Banque décline ainsi sur ses sept principaux Centres d'Affaires Entreprises un dispositif : « Innov Corporate ». Pierre angulaire de ce dispositif, le Conseiller de Clientèle Entreprises dédié à l'innovation dispose d'une offre moderne et adaptée aux entreprises innovantes, en particulier dans les domaines suivants :

- le développement à l'international,
- l'activité e-commerce,
- la gestion des ressources humaines afin d'attirer et conserver les talents (actionnariat d'entreprise),
- le financement des projets.

Pour financer les projets innovants, la SMC s'appuie également sur un partenariat signé avec le Fonds Européen d'Investissement lui permettant d'accompagner la croissance des entreprises régionales dans un cadre de taux privilégiés.

Accompagner l'innovation, c'est aussi être agile et savoir offrir des services différenciant. La SMC a ainsi noué des partenariats avec trois acteurs majeurs du marché du e-commerce pour accompagner le développement de ses clients entreprises et professionnels dans leur activité de e-commerce : Oxatis, leader européen du site de e-commerce ; Lyra Network, leader français dans la sécurisation des paiements avec sa solution PayZen et HiPay, fintech spécialisée dans les paiements en ligne.



Des partenariats actifs et pérennes sur tout le territoire

Banque régionale engagée sur ses territoires, la Société Marseillaise de Crédit a poursuivi en 2017 ses partenariats, dans le domaine du sport, de la culture et de l'entrepreneuriat. Ces soutiens témoignent de la volonté de la Banque de contribuer au développement et au rayonnement de son territoire, en accompagnant les principales initiatives locales.



CONSEIL DE SURVEILLANCE



CONSEIL DE SURVEILLANCE

Philippe	AYMERICH	Président
Françoise	MERCADAL-DELASALLES	Vice-présidente
Philippe	CALMELS	Membre
Jean-Pierre	BON	Membre
Clara	LEVY BAROUCHE	Membre
Stéphan	BROUSSE	Membre
Philippe	SAVINEL	Membre
Valérie	ROUSSELLE	Membre
Laurence	FRECHE	Membre
Françoise	FABRE	Membre
Sylvie	KELLER	Membre <i>Elue par les salariés</i>
Julien	CAMP	Membre <i>Elu par les salariés</i>

DIRECTOIRE

Bruno	DESCHAMP	Président du Directoire
Pierre	CASANOVA	Vice-président du Directoire
Olivier	JOULAIN	Secrétaire Général
Michèle	QUALID	Directrice Régionale Déléguée

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet Ernst & Young
Cabinet Deloitte

COMITE DE DIRECTION



Marketing

Patrimoine

Risques

Marché des Entreprises

Contrôle

Pilotage & Comptabilité

Banque Privée

Ressources Humaines

Communication

Financement des Professionnels
de l'Immobilier

Logistique et Organisation

Anne **LE GLORU**

Philippe **ANTRAS**

Bruno **DELEMOTTE**

Patrick **MARGOT**

Franck **DAUTELLE**

Alain **CLAVERIE**

Eric **COULOMBON**

Séverine **MUSCARIELLO**

Philippe **BELLEMIN-NOEL**

Christelle **LEFAIVRE**

Yves **LEPETIT**

Groupes :

Jean **BALAAM**

Sylvie **BANCHELIN**

Kader **BOUTALEB**

Eric **CHASSON**

Emmanuel **DUEZ**

Serge **DUMAS**

Pierre **GAVALDA**

Nicolas **GAY**

Frédéric **GOUJU**

Bernard **GUYAT**

Franck **IMBERT**

Gérard **LACHICHE**

Michaël **NATAF**

Eric **PLUMENAIL**

Frédéric **POULARD**

Christophe **TREVES**



RAPPORT DE GESTION

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
DU 25 MAI 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et à nos statuts,
nous vous avons réunis, ce jour,
en Assemblée Générale Ordinaire
pour vous rendre compte de l'activité
de la Société Marseillaise de Crédit
au cours de l'exercice écoulé
et soumettre à votre approbation
les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.





En 2017, la Société Marseillaise de Crédit a réalisé de très bonnes performances, consolidé ses relations avec sa clientèle et son engagement au service du développement économique de ses territoires d'implantation.



→ Une croissance économique mondiale plus favorable et soutenue

L'activité mondiale a été solide sur l'année 2017 bénéficiant à la fois d'une accélération de la croissance (taux d'intérêt bas, optimisme des investisseurs et prix du pétrole) et d'une dynamique commerciale internationale dans la plupart des grandes zones économiques.

Aux Etats-Unis, la croissance est restée élevée grâce à une hausse des dépenses de consommation et malgré les contraintes climatiques. Les incertitudes sur la politique économique ont diminué et les réductions d'impôts ont été adoptées.

La reprise se confirme dans les économies émergentes, tirée par le rebond de la demande chinoise et le retour de flux de capitaux depuis début 2017. Les économies russe, brésilienne et indienne, portées par une inflation relativement faible et le redémarrage de la consommation et des importations, se relèvent après deux années de récession, entraînant les importations dans leur sillage.

En Europe, le niveau de croissance de l'année 2017 est le plus élevé depuis dix ans. La zone euro bénéficie, en effet, d'un léger assouplissement budgétaire et d'une hausse de l'emploi. De plus, les conditions monétaires très accommodantes soutiennent la reprise du crédit alors que le redressement du commerce international dynamise les exportations.

L'activité en France a été dynamique avec une croissance estimée à 1,9 % en 2017 avec l'accélération des exportations, de la consommation des ménages et le rebond de l'emploi.

La Banque Centrale Européenne, confrontée à l'appréciation récente de l'euro, a annoncé un retrait graduel de sa politique d'achats d'actifs et la fin de son programme en octobre 2018 ; les taux directeurs resteront cependant stables sur l'ensemble de l'année.

→ Une situation économique à des niveaux mieux orientés dans la région, mais la situation de l'emploi reste décalée par rapport au reste de la France métropolitaine

Selon la Banque de France, à la fin du 4e trimestre 2017, la production industrielle est à nouveau en hausse dans les filières de la fabrication de composants électroniques, de la fabrication de matériels de transport et dans le secteur de l'Industrie agroalimentaire.

Dans les services marchands, composante majeure de l'économie régionale, le niveau des transactions demeure sur une trajectoire positive dans la majorité des filières. Dans la construction, la production progresse avec des carnets de commandes en hausse et soutenus par une demande publique et privée qui est favorablement orientée.

Le bilan de la saison touristique 2017 (avril à septembre) en Provence-Alpes-Côte d'Azur a été positif. Tous types d'hébergements confondus, la fréquentation touristique a augmenté de 5,7 % dans la région par rapport à la saison précédente qui avait souffert d'une chute des réservations suite de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016. Du littoral à la montagne, tous les types d'espace et tous les départements ont bénéficié de cette hausse. Les hôtels ont profité du retour de la clientèle étrangère et les autres hébergements collectifs de celui de la clientèle française. Dans les campings, la hausse a surtout concerné les établissements de haut de gamme (4 et 5 étoiles).

Même si l'emploi salarié profite de cette conjoncture plus favorable, sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (catégories A, B et C) a augmenté de 3,9 % en PACA, de 4,0 % dans le département du Gard et de 3,7 % dans l'Hérault, contre une moyenne de 2,7 % en France métropolitaine.

→ Dans un contexte de taux bas persistant, la SMC affiche des résultats commerciaux dynamiques et des résultats financiers solides

Près de 30 000 nouveaux clients ont rejoint la Société Marseillaise de Crédit en 2017, dont plus de 23 000 particuliers, près de 6 000 professionnels et associations et 1 000 entreprises et organismes institutionnels.

Le Produit Net Bancaire recule de 1,3 % à 366,5 M€.

Retraité de la variation de la provision sur les encours PEL-CEL, le PNB s'inscrit en retrait de 0,7% au 31 décembre 2017.

La marge nette d'intérêts, hors variation de la provision sur les encours d'épargne logement, s'inscrit en repli de 4,4 % malgré la très bonne dynamique sur les productions de crédits immobiliers et de crédits d'équipement. La marge d'intérêts reste, en effet, pénalisée par les effets négatifs de l'environnement de taux bas, la poursuite des renégociations de crédits immobiliers et la forte collecte de dépôts.

Les commissions nettes sont en croissance de 4,3 % soutenues par la progression des commissions de services (+ 2,9 %) liée à la croissance des fonds de commerce et à la poursuite du développement de la bancassurance. Dans un contexte de marché plus favorable, les commissions financières s'affichent en forte hausse (+ 9,6 %) avec des encours en croissance.

Les frais généraux sont en hausse de 2,6 % à 243,6 M€ en raison de l'évolution des charges liées aux projets réglementaires, aux développements informatiques et à la transformation de la Banque.

Le coût du risque atteint 31,2 M€, en augmentation de 7,4 M€ par rapport à 2016. Le provisionnement d'un dossier spécifique d'un client entreprise pèse significativement sur le coût du risque 2017.

Le résultat d'exploitation s'affiche en retrait de 16,8 % à 91,7 M€.

Les gains sur cessions d'actifs s'élèvent à 6,5 M€, contre 1,1 M€ en 2016.

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net atteint 65,7 M€, en diminution de 8,0 %



→ Des relais de croissance encore dynamiques en 2017

La collecte d'assurance-vie ralentit après deux exercices particulièrement dynamiques. Tout au long de l'année, elle s'est toutefois orientée plus fortement vers des placements en Unités de Compte, d'un rendement plus favorable pour les clients, dans un contexte de taux bas.

La souscription de SICAV FCP a ainsi été particulièrement soutenue, en progression de 22,5 % par rapport à 2016.

L'évolution boursière et le regain de confiance des marchés ont porté les bons résultats en épargne financière, avec une production d'assurance-vie marquée par la hausse de la part en unités de comptes à 26 %. Par ailleurs, le déploiement de la Gestion Initiale s'accélère pour atteindre 3 100 contrats actifs deux ans après son lancement. Cette option permet à nos clients Premium de bénéficier d'un pilotage de leurs avoirs selon leur profil d'investissement.

L'activité de la Banque Privée poursuit son développement :

- plus de 700 foyers clients à fin décembre 2017 soit une progression de 11 % sur un an et une collecte nette de 128 M€
- et plus d'un milliard d'euros d'actifs sous gestion.

L'activité de Change et Taux affiche des résultats en retrait (- 9,2 % vs 2016). Après un premier semestre 2017 très dynamique, la tendance s'est inversée au deuxième semestre dans un contexte de forte hausse de l'euro et compte tenu du profil importateur de nos clients.

La Société Marseillaise de Crédit a franchi une nouvelle étape dans son rôle de Banquier-Assureur en complétant sa gamme avec l'assurance Multi-Risques Automobile. L'appropriation de ce nouveau service par nos conseillers a permis de commercialiser 4 500 contrats en 2017, tout en consolidant le déploiement de la Multi-Risques Habitation (6 500 contrats commercialisés).

→ La Société Marseillaise de Crédit, filiale à 100 % du Crédit du Nord, accélère ses projets de transformation digitale et de dématérialisation visant à améliorer son efficacité commerciale et la satisfaction de ses clients

Les principales réalisations de l'année 2017 ont porté sur :

- **le renforcement permanent de sécurisation des opérations réalisées** par nos clients avec le déploiement de la solution VPI dss d'authentification forte auprès des clients Entreprises, Professionnels et Particuliers. L'accord obtenu en mai 2017 par les banques du groupe Crédit du Nord auprès de la CNIL pour tester l'authentification par reconnaissance vocale récompense l'investissement régulier dans les dernières technologies notamment en matière de sécurité et de lutte contre la fraude.

- **l'élargissement des services multibanques en une plate-forme de services bancaires et non bancaires** : les banques du Groupe Crédit du Nord ont été les premières banques de détail en France à proposer l'agrégation de compte multi-banque, dès novembre 2016. Elles ont enrichi cette offre avec la Gestion de Budget. Accessible sur les applications internet, smartphone et tablette de la Société Marseillaise de Crédit, elle permet, depuis septembre 2017, à nos clients de gérer leur budget et de disposer d'une vision prévisionnelle de leurs comptes dans l'ensemble de leurs établissements bancaires. Parallèlement, fidèle à sa tradition de partenariats, le Groupe Crédit du Nord a conclu différents accords pour proposer des solutions personnalisées à ses clients, avec notamment Gérer-seul.com, Oxatis et Payzen. Ces différents services viennent compléter l'offre Norplus proposant des réductions dans plus de 800 enseignes partenaires assorties d'offres de cash-back.

Cette plate-forme de services sera progressivement enrichie début 2018 avec un coffre-fort permettant d'historiser e-factures et e-relevés, ainsi qu'avec des offres privilégiées en optimisation de dépenses, en partenariat avec différents acteurs de la fintech ou de l'économie traditionnelle.

- **l'intégration du big data et de l'intelligence artificielle** pour améliorer la connaissance des besoins de ses clients et venir en appui aux conseillers de clientèle : la Société Marseillaise de Crédit et sa maison mère, le Crédit du Nord, poursuivent le déploiement de solutions utilisant l'intelligence artificielle au sein des parcours clients. Le déploiement de ces nouvelles technologies vient en support de notre animation commerciale en permettant d'adresser avec pertinence aux clients et aux conseillers des informations ciblées

→ Evolution du réseau d'agences

La Société Marseillaise de Crédit a poursuivi en 2017 l'adaptation de son organisation et l'ajustement de son dispositif commercial afin d'accompagner l'évolution des attentes de ses clients.

- **3 agences Succursales supplémentaires** ont évolué vers une ouverture 6J/7,
- **5 agences ont été relocalisées** : Saint Jean de Vedas, Nice Magnan, Salon de Provence, Ollioules, Puget sur Argens, Montpellier Port Marianne
- **6 agences ont fusionné** : Ollioules et Six Fours République, ainsi que les deux agences de Fréjus. Deux agences ont également fusionné à Toulon, donnant naissance à la 16ème agence succursale de la Société Marseillaise de Crédit.
- **14 nouvelles agences** ont basculé vers une organisation en « agence Conseil » (ouverture sur rendez-vous l'après-midi)
- **6 agences supplémentaires** ont réduit le service de caisse,
- **11 agences** ont supprimé le service de caisse,
- **23 nouveaux automates** « Espaces Libre Service » ont été installés.

On notera également la rénovation d'une trentaine d'agences.

→ La Société Marseillaise de Crédit poursuit sa volonté de mobiliser son expertise au service des besoins des clients et de leurs évolutions.

La Banque Privée : une stratégie patrimoniale globale et personnalisée.

Les services de Banque Privée, accessibles à partir d'un million d'euros de patrimoine financier, permettent de répondre aux problématiques complexes qu'un patrimoine de cette importance pose et de proposer des solutions sur mesure.

Six banquiers privés et un ingénieur patrimonial sont présents sur l'ensemble de la région. Aux côtés de leurs clients, ils sont à leur écoute et les conseillent en toute confidentialité dans la constitution, l'organisation, la détention, la valorisation et la transmission de leur patrimoine.

Des conseils personnalisés pour des solutions patrimoniales diversifiées.

Pour les clients Patrimoniaux, la Banque met à disposition à côté du conseiller en agence, un conseiller en patrimoine qui leur apporte l'expertise nécessaire à la gestion et à l'organisation de leurs actifs, tout en respectant leurs objectifs.

Quarante Conseillers en gestion de patrimoine prennent en charge plus de 50 000 clients Patrimoniaux.

Le centre de Gestion sous Mandat a été aussi développé, pour offrir aux clients qui le souhaitent une gestion déléguée de leurs actifs financiers en fonction de leurs objectifs de placement.

Huit Gérants sous mandat sont au service de plus de 2 100 clients, avec un encours géré proche de 900 millions d'euros.

Des experts à proximité dédiés aux problématiques Entreprises et Professionnelles.

Grâce aux conseils et à l'expertise de ses équipes, la Société Marseillaise de Crédit accompagne ses clients entreprises sur son territoire mais également à l'international.

• Un Conseiller et un Gestionnaire clientèle au service de chaque client

Chaque entreprise cliente est accompagnée par un binôme composé d'un conseiller et d'un gestionnaire. Le conseiller entretient des relations de proximité avec ses clients. Parce qu'il a une culture de banquier, il sait appréhender les différentes facettes de leur activité et préconiser des solutions pertinentes, cohérentes et performantes pour leur entreprise.

Le gestionnaire de clientèle est l'interlocuteur quotidien des services comptables et financiers des entreprises.

Ce binôme permet aux clients entreprises de bénéficier d'une grande réactivité et d'une grande qualité de service dans une relation personnalisée et stable dans le temps.

En 2017, la SMC a renforcé ce binôme dans chaque centre d'affaires, de nombreuses formations, journées métiers ont été organisées pour maintenir

au niveau d'expertise attendu de ce binôme qui est une originalité de la Banque sur son territoire.

• Des spécialistes qui apportent leur expertise dans la gestion des flux, les financements et les services

La Banque met à la disposition de ses clients des spécialistes qui les guident dans de nombreux domaines comme le commerce extérieur, la gestion d'actifs, l'épargne salariale, les moyens de paiement, le crédit-bail, les opérations de haut de bilan.

• Un accompagnement de l'activité à l'international

La Société Marseillaise de Crédit dispose d'une offre complète, adaptée aux attentes de ses clients qu'elle conseille notamment sur la gestion du risque de change et de taux, la maîtrise du risque clients et du risque pays, et la gestion de leurs flux à l'international.

Ainsi, une équipe dédiée de quatre gestionnaires polyvalents peut être contactée par les clients, certaines entreprises apportant directement les opérations sur le site d'Aubagne. Les gestionnaires COMEX se déplacent aussi pour des opérations spécifiques dans l'entreprise.

• Renforcement du marché des Professionnels

La Société Marseillaise de Crédit a poursuivi les efforts engagés depuis 4 ans pour renforcer son dispositif sur le marché des Professionnels.

La Banque a mis à disposition des clients, dans ses agences les plus importantes, 21 Assistants Clientèle Professionnelle. Au total, tous métiers confondus, 390 collaborateurs travaillent au service de la clientèle des Professionnels.

Ces efforts confirment la volonté de la Société Marseillaise de Crédit de renforcer, dans chaque agence, son expertise auprès des clients Professionnels.

→ La Société Marseillaise de Crédit est de longue date engagée auprès de ses clients dans une démarche d'excellence relationnelle.

Un baromètre annuel réalisé par le CSA auprès de 70 clients par agence permet de mesurer la satisfaction de nos clients et constitue à ce titre la pierre angulaire de notre action.

En 2017, les résultats de ce baromètre confirment la position de leader de la Société Marseillaise de Crédit sur tous les marchés.

L'appréciation de nos clients Particuliers et Professionnels se maintient au niveau d'excellence de 2016 avec des scores respectifs de 78 et 74. Quant à nos clients Entreprises, ils nous attribuent en 2017 un score de 78, en progression de 2 points par rapport à l'année précédente.

La performance de nos agences est également appréciée sur la base des résultats obtenus au baromètre satisfaction, dont la déclinaison par thématique clé (accueil de la clientèle, relations avec le conseiller, performance des produits et services) leur permet de bâtir un plan d'actions ciblé pour l'année à venir.

Enfin, ce dispositif est complété par un pilotage mensuel de la qualité de notre accueil téléphonique et de nos réclamations ainsi que d'une campagne annuelle d'appels mystères en agences.

→ Les collaborateurs de la Société Marseillaise de Crédit sont au cœur de la stratégie de la Banque. Ils sont professionnels et engagés.

Notre politique de recrutement

La Société Marseillaise a recruté plus de 100 collaborateurs en 2017 pour accompagner son développement.

Ces recrutements concernent les métiers en agence, en relation directe avec la clientèle (conseillers de clientèle professionnels ou entreprises, directeurs d'agence, etc.).

Les profils des collaborateurs intégrés sont variés : des jeunes diplômés de Bac+3 à Bac+5 issus de nos propres parcours alternance ou disposant d'une première expérience réussie et des candidats plus expérimentés.

Des collaborateurs en alternance

En 2017, la Société Marseillaise de Crédit a accueilli plus de 80 étudiants souhaitant préparer leur diplôme en alternance dans la Banque. L'objectif de la Banque est de les accompagner pour obtenir leur diplôme et de les former à un métier, tout au long d'un parcours qui nécessite motivation et engagement.

Un accompagnement des collaborateurs dans la montée en compétence et dans leur parcours professionnel

Les métiers sont exigeants : la stratégie fondée sur l'excellence de la relation client nécessite un comportement professionnel de l'ensemble de nos collaborateurs et particulièrement de nos conseillers. Pour les accompagner et les faire monter en compétence et en expertise, tout en respectant la réglementation bancaire, nos collaborateurs bénéficient d'un suivi personnalisé de la Direction des Ressources Humaines.

En 2017, la Société Marseillaise de Crédit a investi plus de 43 000 heures de formation, soit plus de 4,8 % de la masse salariale et mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs des ressources pédagogiques en libre-service, via la mise en place d'un Intranet Formation.

260 collaborateurs ont suivi des parcours métiers pour les accompagner dans leur nouveau métier.

Un modèle social centré sur les préoccupations de nos collaborateurs

La Société Marseillaise de Crédit a modernisé de nombreux avantages sociaux dans le cadre d'un pacte social revisité et plus en phase avec les attentes de ses collaborateurs. Les mesures sont fondées sur la protection de la famille et l'accompagnement des étapes clés de la vie (emploi, santé, patrimoine), à l'image de l'approche relationnelle du Groupe.

ACTIVITE COMMERCIALE



→ Maintien d'une forte dynamique sur le marché du Professionnel (+ 4,3 %)

Le développement de notre fonds de commerce Professionnels reste soutenu par la dynamique d'entrées en relations avec près de 5.400 nouveaux professionnels. Une attention particulière est portée sur la qualité de la conquête, avec un accent mis sur les sociétés créées depuis plus de 2 ans et une conquête accrue sur le segment des Professions Libérales (22 % des entrées en relations). Pour ce segment de clientèle, la Banque a mis en place un dispositif dédié avec des conseillers spécialisés ainsi que différents partenariats.

Le dispositif de proximité de la Société Marseillaise de Crédit avec ses clients se traduit par la présence d'un conseiller dédié ainsi qu'une volonté affichée de gérer tant la partie commerciale que la partie privée du client Professionnel ou Entreprise. Ce sont ainsi près de 48 % de nos clients Professionnels que nous accompagnons également à titre privé.

→ Poursuite du développement du fonds de commerce des Particuliers (+ 1,5 %)

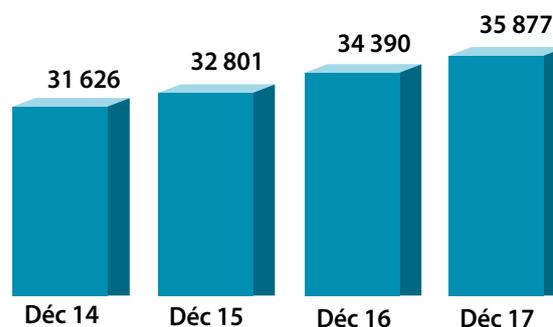
La conquête de 23 000 nouveaux clients Particuliers, en retrait de 8,4 % vs 2016, s'est portée vers nos segments cœurs de cible, soutenue notamment par les rachats de prêts immobiliers à la concurrence.

La conquête progresse d'un point de vue quantitatif mais également qualitatif. Le fonds de commerce atteint désormais 340 000 clients particuliers actifs, avec un fonds de commerce de Particuliers Premium qui a progressé plus rapidement à + 2,5 %.

La progression du fonds de commerce est également liée aux efforts de conquête liés à l'extension de relations, à la recommandation et aux synergies avec les marchés du Professionnel et de l'Entreprise.

Afin d'optimiser les contacts avec nos clients cœur de cible, la Liste des Contacts Prioritaires a été enrichie en 2017 pour redéfinir les scores d'appétence et répondre toujours mieux aux besoins identifiés. Un objectif de contacts qualifiés a été mis en place afin d'assurer un « rendez-vous conseil » à un rythme au minimum annuel pour nos clients Premium.

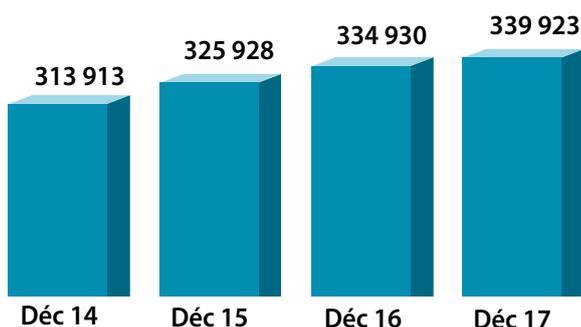
Fonds de commerce clients professionnels actifs



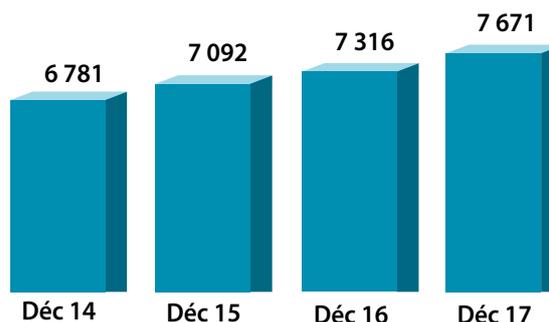
→ Une progression du Fonds de Commerce Entreprises qui s'amplifie (+ 4,9 %)

Le fonds de commerce actif des Entreprises est en hausse marquée de 4,9 %. Près de 30 % des entrées en relation se font sur des sociétés réalisant plus de 7,5 M€ de chiffre d'affaires. La Société Marseillaise de Crédit est le banquier principal de près de 40 % de ses clients Entreprises.

Fonds de commerce de clients Particuliers actifs



Fonds de commerce entreprises actives





Bilan individuel au 31 décembre

→ L'offre de produits et services a continué de s'enrichir en 2017

En partenariat avec ALD, la Société Marseillaise de Crédit propose désormais la location longue durée de véhicules à ses clients particuliers et professionnels. Cette offre s'assortit en outre de nombreux services et assurances complémentaires.

Sur le marché des Particuliers, une offre intermédiaire entre les cartes Visa Premier et Visa Infinite est venue compléter la gamme : la carte Visa Platinum, qui offre des plafonds de retrait et paiement supérieurs à ceux de la carte Visa Premier ainsi que des garanties plus étendues en matière d'assurances et d'assistance. **Un nouveau partenariat extrabancaire a été lancé avec Gérerseul.com**. Il est destiné à nos clients Premium et permet d'accéder à une solution simple de gestion locative par internet pour un tarif très compétitif.

Les fonctionnalités internet ont également été enrichies de la gestion du budget multibanque, en complément de l'agrégateur de comptes pour un meilleur suivi et une optimisation de la gestion des dépenses. Tout comme la vision multibanque, ce service fonctionne sur les seuls comptes SMC ou sur les comptes agrégés et est disponible sur le site, les tablettes et smartphones.

Sur le marché des Professionnels, l'Assurance Multirisque des Pros a été lancée mi-juin. Elle protège les locaux professionnels et leur contenu, elle couvre également la Responsabilité civile. Proposée en option, la Télésurveillance des Pros permet de bénéficier d'une protection en cas d'intrusion ou d'agression dans le local professionnel. Un partenariat a été signé en fin d'année avec Doctolib pour la prise de rendez-vous en ligne 7J/7 et 24H/24 sur tous devices et pour toutes les professions médicales et paramédicales.

Sur le marché des Entreprises, une nouvelle application mobile a été lancée, disponible sur Apple Store et Google Play, permettant d'embarquer la gestion de la relation bancaire sur le portable. Des nouveaux partenariats ont été noués, tant avec des Fintech telles que I Raiser permettant la collecte de dons en ligne, qu'avec de grands noms comme Federal, cabinet d'ingénierie financière et sociale, pour accompagner nos clients Entreprises dans la mise en place de politiques d'actionnariat salarié.

Un partenariat a également été signé avec le Fonds Européen d'investissement pour disposer d'une offre bénéficiant de la garantie InnovFin. Cette garantie, placée sous l'égide de l'Union Européenne et de la Banque Européenne d'Investissement, s'inscrit dans le cadre du plan Juncker et permet de faciliter l'accès des PME et ETI familiales à des financements destinés à accompagner leur démarche innovante.

→ Les encours d'épargne bilancielle demeurent en forte progression

Les encours moyens d'épargne bilancielle ont progressé sur un an de 10,9 %, très largement tirés par la hausse des encours de dépôts à vue (+ 14,6 %). Ces chiffres s'inscrivent dans une tendance très haussière depuis 2014.

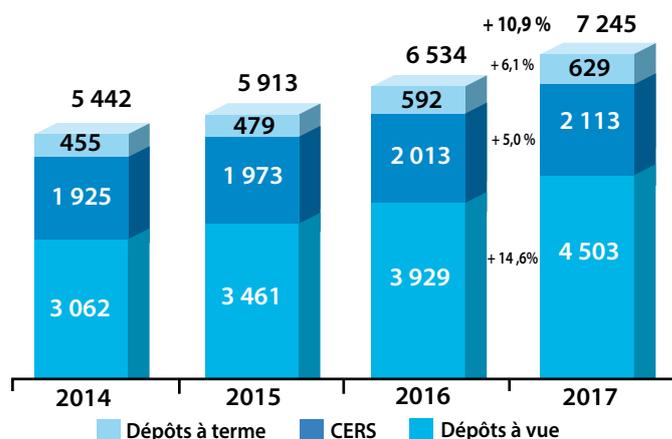
Sur un an, les encours de dépôts à vue ont progressé de 13,3 % sur le marché des Particuliers. Sur les marchés Professionnels et Entreprises, ils s'inscrivent également en forte croissance à +15,6 %.

Au total, plus de 700 M€ de dépôts bilanciels ont été collectés sur un an. Ces flux reflètent toujours un excédent de trésorerie important de nos clients Entreprises, qui s'appuient par ailleurs sur des crédits à taux bas pour financer leurs investissements.

Les encours d'épargne à régime spécial sont en progression de 5,0 % à 2,1 Mds€, portés notamment par les avoirs sur les Comptes d'épargne sur livret (+ 9,8 %) et les Livrets A (+ 4,1 %). La progression des PEL est limitée à 1,8 %, tandis que les encours de LDDS sont stables et que les Comptes Epargne Logement enregistrent une décollecte de 4,2 %.

S'agissant des clientèles commerciales, les dépôts à terme progressent de 6,1 % en dépit des moindres rendements offerts par les comptes à terme, les Certificats de Dépôts et les Bons à Moyen-Terme Négociables.

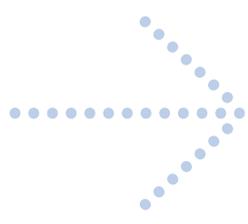
Encours moyens annuels de dépôts bilanciels (en M€)



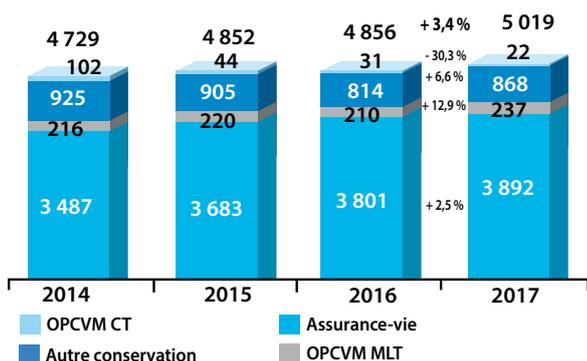
→ Une progression dynamique de l'épargne hors bilan

Dans la continuité du premier semestre, la collecte brute d'assurance-vie en volume s'est montrée moins tonique qu'en 2016 (-10,2 %).

La production d'OPCVM a toutefois été très soutenue et ressort en progression de 22,5 % vs 2016, compte tenu d'un travail d'allocation d'actifs favorisant les supports en unités de comptes ou SICAV-FCP.



Encours moyens annuels d'épargne hors-bilan (en M€)



→ Les crédits à la consommation atteignent des objectifs de production ambitieux après une très bonne année 2016

L'ensemble des conseillers de la Banque veille à l'accompagnement des projets de leurs clients tout en s'assurant de leur situation financière. La production de prêts personnels est en hausse de 4,3 % vs 2016 et atteint son plus haut niveau depuis 2012.

Au total, l'encours d'épargne gérée (bilan et hors bilan) progresse de 7,7 % en moyenne annuelle, atteignant 12,3 Mds€ en 2017.

Les encours moyens annuels sont en progression de 3,9 %.

→ Une production de crédits immobiliers proche de son niveau historique de 2015

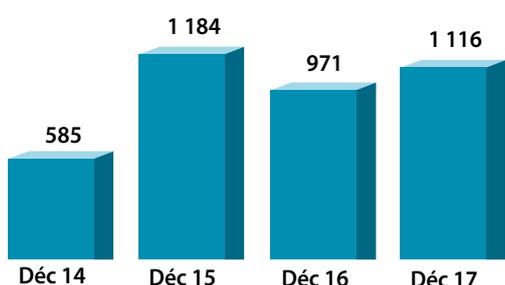
La production de crédits immobiliers a été marquée par une vague sans précédent de rachats d'encours entre les différents acteurs de la place pendant tout le premier semestre. Le phénomène s'est ensuite fortement ralenti au second semestre pour revenir à un niveau bas en fin d'année. Dans ce contexte, la production s'est approchée de son niveau historique de 2015 avec 1,1 Md€, en progression de 14,9 % vs 2016.

Pour répondre plus efficacement aux demandes de renégociations de taux et contrer les propositions de la concurrence, la Société Marseillaise de Crédit a mis en place des outils à destination du réseau d'exploitation. Malgré un ralentissement tout au long de l'année, les volumes renégociés ont atteint 0,5 Md€ (+ 31,1 % vs 2016).

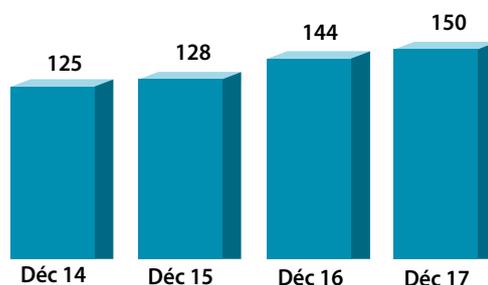
L'encours de crédits immobiliers s'affiche en hausse marquée de 11,8 % en moyenne sur l'année pour s'établir à 4,1 Mds€ à fin 2017, avec une part de marché orientée favorablement.

La Société Marseillaise de Crédit continue de mener une politique sélective en matière de risque pour ce qui concerne les montants d'apport personnel, les taux d'endettement et la commercialisation de crédits sur des durées très majoritairement inférieures à 20 ans.

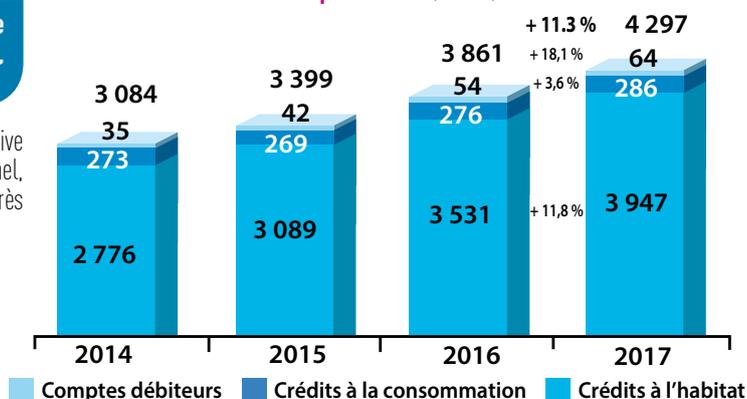
Production de crédits à l'habitat (en M€)



Production de prêts personnels (en M€)



Encours moyens annuels de crédits aux particuliers (en M€)



L'encours total de crédits aux Particuliers s'élève à 4,3 Mds€ en moyenne annuelle, en progression de 11,3 %.

ACTIVITE COMMERCIALE



Bilan individuel au 31 décembre

→ De par ses relations historiques avec la clientèle de PME régionales, la Société Marseillaise de Crédit participe activement au financement de l'économie

La production de crédits moyen-long terme a été particulièrement soutenue au premier semestre à la faveur de l'offre TLTRO II, tout en restant très dynamique au second semestre malgré l'extinction de l'enveloppe. La production atteint un niveau exceptionnel en 2017 avec 0,6 Md€ décaissés, en hausse de 12,0 % vs 2016.

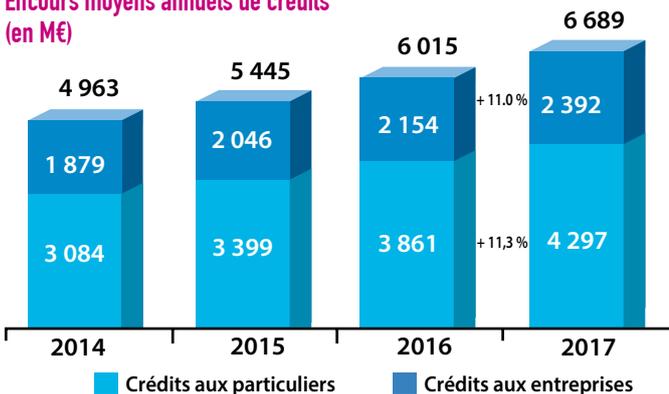
Les fortes ambitions de financement en crédit-bail ont également été atteintes, avec une production à nouveau en hausse de 2,2 % après une année 2016 qui constituait jusqu'alors un plus haut historique. L'encours fin de période dépasse 300 M€ et s'affiche en progression moyenne de 13,4 % sur l'année.

Au total, plus de 750 M€ ont été décaissés en 2017 sous forme de crédits d'équipement ou de crédits-baux pour financer le développement des PME dans la région, montant en progression de 10,0 % par rapport à 2016.

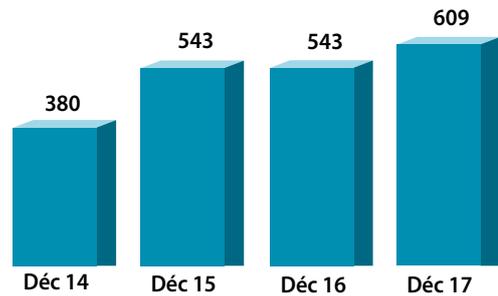
Ce dynamisme sur la production de crédits a favorisé des évolutions soutenues des encours aux Entreprises qui s'élèvent au total 2,4 Mds€ en moyenne annuelle. La progression des encours atteint 11,0 % en moyenne annuelle, dont 13,4 % sur le crédit moyen-long terme.

Encours moyens annuels de crédits aux entreprises (en M€)

Encours moyens annuels de crédits (en M€)

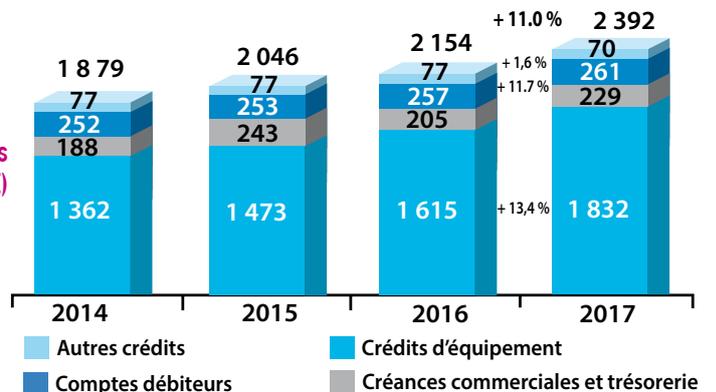
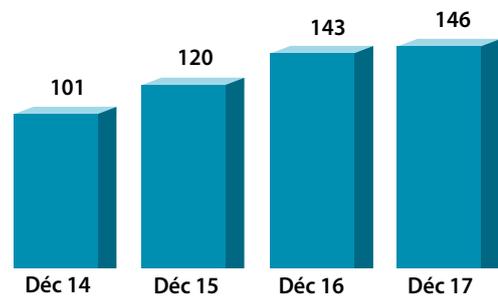


Production de crédits d'équipement (en M€)



Production de crédits décaissement (en M€)

Production de crédits-bail mobilier (en M€)



L'encours total de crédits à la clientèle s'élève à 6,7 Mds€ en moyenne annuelle, en progression de 11,2 %

Le produit net bancaire

Le Produit Net Bancaire est en baisse de 1,3 % à 366,5 M€.

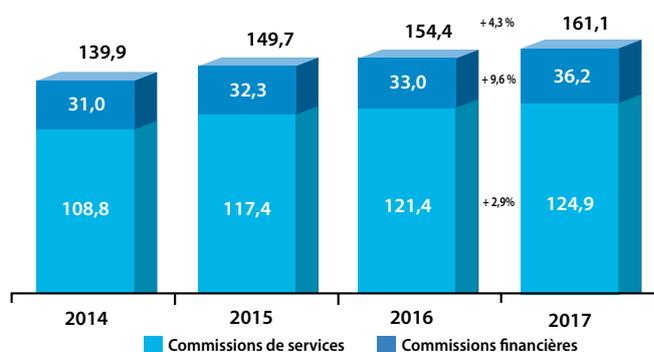
Afin de présenter une approche économique de la performance financière, il convient de neutraliser dans l'analyse des résultats de la Banque, l'incidence des mouvements des provisions sur engagements futurs attachés aux produits d'épargne logement (+ 2,4 M€ en 2016 et + 0,4 M€ en 2017, avant impôts). Retraité de cet élément, le PNB affiche un recul limité à 0,7 % par rapport à l'année précédente.

La marge nette d'intérêts (hors mouvements de la provision épargne logement) ressort en baisse de 4,4 % malgré une progression tonique des encours de crédits. La marge d'intérêts pâtit des effets négatifs de l'environnement de taux bas, des renégociations des crédits immobiliers et de la baisse des taux de remplacement des dépôts.

Les commissions nettes progressent de 4,3 %, en raison de la bonne tenue des commissions de services qui s'inscrivent en hausse de 2,9 %. Cette évolution est liée à la croissance des fonds de commerce et à la poursuite du développement de la bancassurance. Dans un contexte de marché plus favorable, les commissions financières s'affichent en forte hausse (+9,6 %) avec des encours en croissance. Elles bénéficient de la bonne évolution des commissions d'ingénierie financière, la Société Marseillaise de Crédit ayant accompagné un nombre significatif d'entreprises régionales en tant que conseil pour des projets de cession ou de transmission et pour des financements structurés.

Intérêts nets et revenus divers

	2017 M€	2016 M€	Variation 2017/2016	
			en valeur	en %
Intérêts nets et revenus divers	205,4	216,9	- 11,5	- 5,3
Commissions nettes	161,1	154,4	+ 6,7	+ 4,3
Produit net bancaire	366,5	371,3	- 4,8	- 1,3



Les frais généraux

Les frais généraux sont en hausse de 2,6 % en 2017.

Les autres charges de fonctionnement et amortissements augmentent globalement de 12,4 %, en raison de la hausse des charges liées aux projets réglementaires, aux développements informatiques et à la transformation de la Banque. Les charges de personnel diminuent de 5,7 %, favorablement impactées en 2017 par des reprises de provisions pour passifs sociaux (primes spéciales d'ancienneté), alors que la référence 2016 était pénalisée par des dotations aux provisions pour passifs sociaux liées à l'actualisation des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et de complément de retraite bancaire. Le montant du CICE s'élève à 2 078 K€ en 2017 (contre 1 836 K€ en 2016) et a été utilisé conformément à la réglementation.

Les impôts et taxes diminuent de 22,2 % par rapport à une référence 2016 élevée en raison du niveau élevé des cotisations au Fonds de Garantie et de Résolution et au Fonds de Résolution Unique (1,6 M€).

Charges de personnel

Impôts et taxes

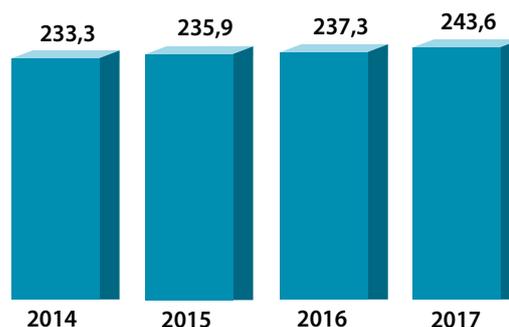
Autres charges

Amortissements

Frais généraux

	2017 M€	2016 M€	Variation 2017/2016	
			en valeur	en %
Charges de personnel	-105,3	-111,7	+ 6,4	- 5,7
Impôts et taxes	-6,6	-8,5	+ 1,9	- 22,2
Autres charges	-122,8	-107,1	- 15,8	+ 14,7
Amortissements	-8,8	-10,0	+ 1,2	- 11,9
Frais généraux	-243,6	-237,3	- 6,3	+ 2,6

Charges d'exploitation (en M€)



EVOLUTIONS FINANCIERES

A fin décembre 2017, la Société Marseillaise de Crédit compte 1 260 collaborateurs en activité, effectif en baisse de 3,8 % par rapport à décembre 2016.

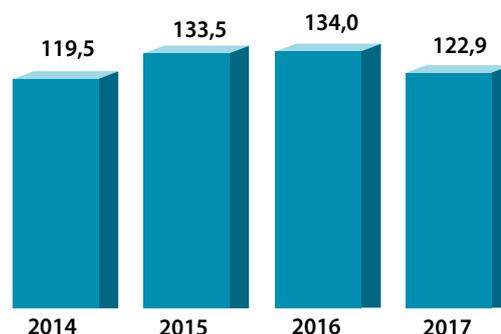
	2017	2016	Variation 2017/2016	
			en valeur	en %
Effectif en activité	1 259,6	1 309,8	- 50,2	- 3,8
	2017 M€	2016 M€	Variation 2017/2016 en valeur	en %
Produit net bancaire	366,5	371,3	- 4,8	- 1,3
Frais généraux	-243,6	-237,3	- 6,3	+ 2,6
Résultat brut d'exploitation	122,9	134,0	- 11,1	- 8,3

Le Résultat Brut d'Exploitation

Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) comptable s'établit à 122,9 M€ et ressort en baisse de 8,3 % par rapport à 2016. Retraité des mouvements de la provision épargne logement, le RBE s'inscrit en diminution de 6,9%.

Le coefficient d'exploitation comptable s'établit à 66,5 %. Retraité des mouvements de la provision épargne logement, il augmente de 2,2 points par rapport à 2016.

Résultat Brut d'exploitation (en M€)



Le coût du risque

Le coût du risque de la Société Marseillaise de Crédit s'élève à 31,2 M€ en 2017, contre 23,8 M€ en 2016.

Rapporté au total des crédits consentis par la Banque, le taux de coût du risque est de 0,45 %, contre 0,38 % en 2016.

Sur le marché de l'entreprise, un dossier spécifique pèse significativement sur le coût du risque 2017.

En matière de provisionnement collectif, la provision augmente de 5,3 M€ d'une année sur l'autre, plus particulièrement celle assise sur les dossiers « sains sous surveillance » des marchés de l'Entreprise et du Professionnel dont les encours progressent.

Le taux de provisionnement des encours douteux et contentieux, s'établit à 55,8 %, en augmentation de 2,2 points par rapport à 2016.

Le taux de provisionnement des créances douteuses compromises atteint 71,3 % contre 73,9 % fin 2016.

	2017	2016	Variation 2017/2016	
			en points	
Coefficient d'exploitation	66,5%	63,9%	2,6	

	2017 M€	2016 M€	Variation 2017/2016	
			en valeur	en %
Résultat brut d'exploitation	122,9	134,0	- 11,1	- 8,3
Coût du risque	- 31,2	-23,8	- 7,4	+ 30,9
Résultat d'exploitation	91,7	110,2	- 18,5	- 16,8

	2017 M€	2016 M€	Variation 2017/2016	
			en valeur	en %
<i>Données extraites du bilan au 31/12</i>				
Créances douteuses et contentieuses	467,2	494,5	- 27,3	- 5,5
Provisions globales	260,9	264,9	- 4,0	- 1,5
Taux de couverture	55,8%	53,6%	+ 2,2 pts	



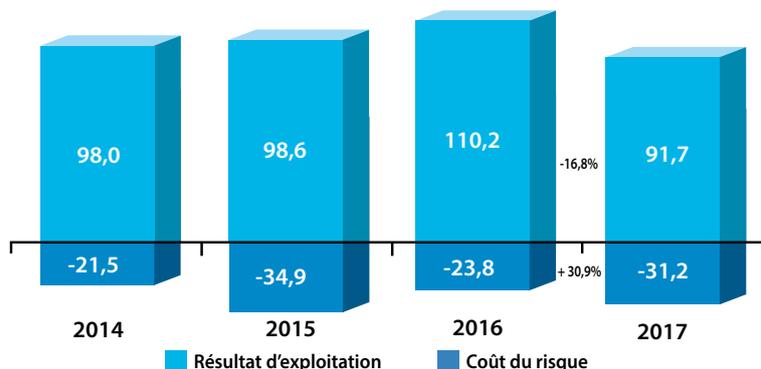
Du résultat d'exploitation au résultat net

Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation de la Société Marseillaise de Crédit s'établit à 91,7 M€, en recul de 16,8 % par rapport à 2016. Retraité des mouvements de la provision épargne logement, le résultat d'exploitation ressort en baisse de 15,2 %.

Les gains sur actifs immobilisés s'élevaient 6,5 M€ en 2017 (vs 1,1 M€ en 2016), en raison de la cession d'un actif immobilier à Monaco.

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net atteint 65,7 M€, en diminution de 8,0 % par rapport à 2016.

	2017	2016	Variation 2017/2016	
	M€	M€	en valeur	en %
Résultat d'exploitation	91,7	110,2	-18,5	-16,8
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	6,5	1,1	5,4	ns
Résultat courant avant impôt	98,2	111,3	-13,1	-11,8
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	0,0	-
Impôt sur les bénéfices	-32,5	-39,9	+7,4	-18,5
Provisions réglementées	0,0	0,0	0,0	-
Résultat net	65,7	71,4	-5,7	-8,0



Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir un impact sur la situation économique et financière de la Banque n'est intervenu depuis le 31 décembre 2017.

Perspectives de développement

L'expansion mondiale devrait se poursuivre en 2018. Le commerce mondial ne donne aucun signe de faiblesse et resterait très dynamique.

En Europe, la croissance serait relativement homogène. Les investissements resteraient solides et les ménages continueraient d'abaisser leur épargne de précaution.

La Banque Centrale Européenne va poursuivre ses achats de titres publics mais a annoncé un retrait progressif. Dans ce contexte, les taux d'intérêt resteraient très bas dans la zone euro comparativement aux États-Unis.

Le paysage bancaire en France est en complète mutation. Les usages des clients se transforment, la concurrence se renforce avec les fintechs et les néobanques. L'équilibre de l'équation économique, dans un contexte de taux structurellement bas, devient de plus en plus difficile.

Dans ce cadre, la Société Marseillaise de Crédit poursuit sa transformation et, avec ses équipes, affiche ses ambitions de développement au service de ses clients :

- **Être la Banque de ceux qui entreprennent** : nourrir, accompagner et soutenir l'envie d'entreprendre pour donner vie aux projets de ses clients Entreprises, Professionnels ou Particuliers ;
- **Être une Banque à la bonne distance** : rester sur le terrain, proches de ses clients, à travers les écosystèmes agiles et digitalisés qui s'adaptent à notre époque, associant des agences transformées, des banquiers plus mobiles et des experts à distance, acteurs à part entière du dispositif ;
- **Être une Banque fonctionnant en « circuits courts »** : son organisation régionalisée permet une rapidité de décision et d'action, et une agilité pour expérimenter et s'adapter. La Société Marseillaise de Crédit est une entreprise au cœur de ses territoires.



Informations sur la gestion des risques

La mesure et la surveillance des risques à la Société Marseillaise de Crédit sont développées dans le rapport annuel sur le contrôle interne destiné à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution qui est présenté au Conseil de Surveillance de la Banque.

L'organisation et les procédures de gestion des risques du Groupe Crédit du Nord s'appliquent à la Société Marseillaise de Crédit et concernent les principaux risques auxquels la Société est confrontée :

Les risques de Crédit : La Société Marseillaise de Crédit utilise les méthodes de notation interne du Groupe Crédit du Nord lui permettant de bénéficier de son système d'évaluation du capital interne requis.

Les risques de marché : La Société Marseillaise de Crédit n'est pas exposée à ce risque.

Les risques opérationnels : litiges, erreurs, fraudes, défaillances. La Société Marseillaise de Crédit s'inscrit dans le cadre du dispositif global de continuité d'activité du Groupe Crédit du Nord, notamment en matière de système d'information.

Le risque structurel de taux : il découle des positions à l'Actif et au Passif du Bilan et fait l'objet d'une macro-couverture par instruments dérivés de taux (swaps, caps). La Société Marseillaise de Crédit bénéficie de la mise en œuvre des méthodes et outils ALM de la Direction Financière du Groupe Crédit du Nord à qui la gestion du risque de taux a été déléguée.

Le risque structurel de liquidité : depuis fin octobre 2015, la Société Marseillaise de Crédit est soumise au nouveau ratio de liquidité relevant de la réglementation européenne (LCR, NSFR). Les exigences de liquidité du Crédit du Nord et de certaines de ses filiales (dont la Société Marseillaise de Crédit) sont suivies sur base consolidée à travers un sous-groupe de liquidité créé à cet effet.

Le risque à long terme est géré en fonction des impasses annuelles de liquidité mises en évidence par les méthodes et outils de gestion de bilan (ALM) du Groupe Crédit du Nord. La Société Marseillaise de Crédit se refinance auprès du Groupe Crédit du Nord sous forme d'emprunts au jour le jour ou à terme, et place ses excédents de trésorerie auprès du Crédit du Nord sous forme de prêts à terme.

Actionnariat et évolution des dividendes

Le capital est égal à 24 471 936 €, soit 1 529 496 actions de 16 euros.

Le Crédit du Nord détient 100 % du capital et des droits de vote de la Société Marseillaise de Crédit.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'un dividende de :

- 65,30 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2014
- 35,22 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2015
- 25,65 euros par action a été distribué au titre de l'exercice 2016

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 25 mai 2018 de distribuer un dividende de 23,29 euros par action au titre de l'exercice 2017.

Informations sur les délais de paiement

ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS

(en milliers d'euros)	Dettes non échues			Dettes échues	Autres délais	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	+ de 60 jours			
Montant au 31/12/2017	-9,3	18,7	-	120,7	-	130,1
Montant au 31/12/2016	13,2	39,2	-	49,3	-	101,7

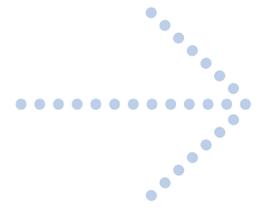
Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celles-ci.

En 2017, le traitement des factures de la Société Marseillaise de Crédit en France a été en grande partie centralisé au sein de Société Générale European Business Services (SG EBS) du groupe Société Générale qui assure, pour le compte de la Société Marseillaise de Crédit, l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées par l'ensemble des directions fonctionnelles et des pôles de la Société Marseillaise de Crédit. Conformément aux procédures de contrôle interne de la Société Marseillaise de Crédit, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs.

La colonne «Autres délais» correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai d'environ 6 mois après la date de réception des travaux.

Délais de paiement des créances clients

Les échéanciers de paiement des clients, au titre des financements accordés ou des prestations de service facturées, sont fixés contractuellement. Les modalités de paiement des échéances de remboursement des prêts peuvent faire l'objet d'options contractuelles modifiant les échéanciers initiaux (telles des options de remboursement anticipé ou des facultés de report d'échéances). Le respect des dispositions contractuelles de paiement fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la gestion des risques de la banque, notamment au titre du risque de crédit, du risque structurel de taux et du risque de liquidité. Les durées restant à courir des créances sur la clientèle sont indiquées dans la Note 7.2 des annexes aux comptes annuels.



Conventions

Au regard des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce qui vise à mentionner, dans le rapport de gestion, les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou l'un des actionnaires disposant

d'une fraction de droit de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, aucune convention ne répond à ces critères pour l'exercice 2017.

Publication relative aux comptes bancaires inactifs

Les articles L.312-19 et L.312-20 du Code Monétaire et Financier issus de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux comptes d'assurance-vie en déshérence, dite loi Eckert, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, imposent à chaque établissement de crédit de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

Au titre de l'année 2017, 309 comptes bancaires inactifs ont été clôturés et le montant total des dépôts réalisés dans ce cadre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 1 178 998,29 euros.

A fin décembre 2017, 9 922 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant de 24 801 508,14 euros.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(Articles R 225-81 – R 225-83 - R 225-102 du Code de Commerce)

	2017	2016	2015	2014	2013
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	24 471 936	24 471 936	24 471 936	24 471 936	24 471 936
Nombre d'actions émises	1 529 496	1 529 496	1 529 496	1 529 496	1 529 496
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes (1)	413 049	416 600	415 800	407 298	420 358
Produit net bancaire	366 456	371 340	369 382	352 872	370 019
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation (4)	141 502	148 450	159 253	133 219	147 103
Impôts sur les bénéfices	32 528	39 919	36 136	32 865	36 716
Résultat après impôts, amortissements et provisions	65 694	71 365	72 856	65 395	77 188
Montant des bénéfices distribués (2)	35 622	39 232	53 869	99 876	63 321
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT A UNE SEULE ACTION (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions (3) (4)	69,29	67,95	77,86	63,26	69,25
Résultat après impôts, amortissements et provisions	42,95	46,66	47,63	42,76	50,47
Dividende versé à chaque action (2)	23,29	25,65	35,22	65,30	41,40
PERSONNEL					
Effectifs moyens	1 372	1 417	1 420	1 447	1 498
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	62 615	62 800	62 400	61 800	63 900
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros) (4)	27 292	27 019	28 731	27 602	28 649

(1) Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur instruments financiers.

(2) Au titre de l'exercice.

(3) Sur la base du nombre d'actions émises à fin d'exercice.

(4) Calcul modifié en 2017

RAPPORT DU CONSEIL sur le gouvernement d'entreprise



Ce rapport est établi pour la première fois, au titre de l'exercice 2017, suite à la parution de l'Ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que du décret n° 2017-1174 du 18 juillet 2017.

La Société Marseillaise de Crédit (SMC) est une banque à Directoire et Conseil de Surveillance.

La durée des fonctions du Directoire est fixée à 3 ans.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

Au 31 décembre 2017, le Directoire est composé de 4 membres :

Bruno DESCHAMP, Président,
Pierre CASANOVA, Vice-Président,
Olivier JOULAIN, membre et Secrétaire Général,
Michèle OUALID, membre du Directoire.

Parmi ces 12 membres :

6 membres sont indépendants ; ils ont été choisis pour leur compétence et leur engagement à l'égard de la Société.

2 membres sont élus par les salariés de l'Entreprise

La durée des mandats des membres du Conseil (y compris celle des représentants des salariés) est de 3 ans, renouvelables.

La Société Marseillaise de Crédit applique la loi du 27 janvier 2011 sur le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son Conseil.

Au 31 décembre 2017, 5 femmes siègent au Conseil de la Banque, portant ainsi à 50 % le taux de représentativité féminine, hors membres salariés.

➔ 1 - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre.

L'ordre du jour des séances est arrêté par le Président du Conseil, après concertation avec le Directoire de la Banque.

Pour fixer l'ordre du jour sont passés en revue :

- les sujets à examiner par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets permettant de rendre compte aux « administrateurs » de la bonne marche et des choix stratégiques de l'Entreprise : politique commerciale, appétit pour le risque, organisation, activité des corps de contrôle, investissements, relations sociales...

Les « administrateurs » sont convoqués au moins 15 jours avant la réunion. Leur sont adressés :

- l'ordre du jour de la réunion ;
- le projet de procès-verbal de la précédente réunion ;
- un dossier sur les principaux sujets inscrits à l'ordre du jour.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels, sont également remises :

- à chaque « administrateur », la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;
- au Président et aux Commissaires aux Comptes, conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre l'Entreprise et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles elle a des dirigeants ou actionnaires communs.

Outre les « administrateurs », participent aux réunions du Conseil :

Au 31 décembre 2017, le Conseil de Surveillance comprend 12 membres :

Noms des membres	Qualité
Philippe AYMERICH	Président du Conseil
Françoise MERCADAL-DELASALLES	Vice-présidente du Conseil
Jean-Pierre BON	Membre indépendant
Stephan BROUSSE	Membre indépendant
Philippe CALMELS	Membre du Conseil
Julien CAMP	Membre élu par les salariés
Françoise FABRE	Membre indépendant
Laurence FRECHE	Membre indépendant
Sylvie KELLER	Membre élue par les salariés
Clara LEVY-BAROUC	Membre du Conseil
Valérie ROUSSELLE	Membre indépendant
Philippe SAVINEL	Membre indépendant

- des membres du Comité Exécutif ou d'autres cadres de l'Entreprise, en fonction des sujets traités ;
- les Commissaires aux Comptes ;
- le Secrétaire du Conseil ;
- le Secrétaire du Comité d'Entreprise.

Il existe un règlement intérieur du Conseil qui précise notamment les conditions dans lesquelles les « administrateurs » peuvent participer aux séances par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Les réunions du Conseil de Surveillance durent environ trois heures.

Les sujets sont présentés par le Président, les membres du Directoire ou le responsable en charge du dossier (Directeur Financier, Directeur des Risques...). Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil se prononce en tant que de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet au Président, au Directoire ainsi qu'aux différents intervenants pour la partie les concernant. Ce projet de procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil au début de la réunion suivante.

La Directive CRD4 du 26 juin 2013 prévoit par ailleurs la constitution de comités spécialisés, rattachés à l'organe d'administration.

Ainsi, le Conseil d'Administration du 13 mars 2015 a pris la décision de déléguer d'une part au Comité des Nominations de l'actionnaire unique du Crédit du Nord les missions dévolues par la loi à cette instance et d'autre part, conformément à l'article L.511-91 du Code Monétaire et Financier, à son actionnaire les attributions du Comité des Risques.

➔ 2 - Informations sur les mandataires sociaux :

Les membres du Conseil ont été informés des règles sur le cumul des mandats entrées en vigueur le 6 novembre 2014.

La liste de leurs mandats sur l'exercice en cours et ceux échus sur les 5 dernières années leur est demandée au début de l'exercice suivant afin de s'assurer que les règles sur le cumul des mandats sont respectées.

2-1 Mandats et fonctions exercées au cours des 5 dernières années

Philippe AYMERICH	Directeur Général : CREDIT DU NORD Président et Membre du Comité de Surveillance : SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT Président du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT; BANQUE COURTOIS (jusqu'au 31/12/2019) ; BANQUE RHONE ALPES ; BANQUE LAYDERNIER Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT ; BANQUE LAYDERNIER ; BANQUE COURTOIS (jusqu'au 31/12/2019) ; BANQUE TARNEAUD (jusqu'au 31/12/2019) ; BANQUE RHONE ALPES Administrateur : CRÉDIT DU NORD ; FRANFINANCE ; ANTARIUS Président et Administrateur : NORBAIL IMMOBILIER
Françoise MERCADAL-DELASALLES	Directrice Générale Déléguée : GROUPE CREDIT DU NORD (depuis le 01/06/2017) Présidente du Conseil d'Administration : STAR LEASE (depuis le 13/11/2017) Présidente du Conseil de Surveillance : BANQUE KOLB (depuis le 12/10/2017) Vice Présidente du Conseil de Surveillance : BANQUE COURTOIS (depuis le 29/09/2017) ; SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 05/10/2017) Membre du Conseil de Surveillance : PJSC ROSBANK ; BANQUE COURTOIS ; SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT ; BANQUE KOLB (depuis le 12/10/2017) Administrateur : ANTARIUS (depuis le 19/06/2017); SOGECAP SOCIETE GENERALE CAMEROUN ; STAR LEASE (depuis le 13/11/2017) ; EURAZEO
Jean-Pierre BON	Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT
Philippe CALMELS	Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT
Stephan BROUSSE	Président Directeur Général : Société BROUSSE-VERGEZ Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT ; ONET SA Gérant : QUAI RABELAIS ; AXE FRUITS ; ATELIERS DE LA MEDITERRANEE Conseiller spécial TPE/PME auprès du Président du MEDEF
Valérie ROUSSELLE	Président du Conseil d'administration : SAS CHATEAU ROUBINE Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT Directeur Général : SAS COFRADIC Gérant : ROUBINE ; VINALIE ; TERRA VINI
Clara LEVY-BAROUCHE	Président du Conseil d'Administration : SFAG (jusqu'au 31/12/2017) Administrateur du Conseil d'Administration : ETOILE ID (jusqu'au 31/12/2019) ; ETOILE GESTION (jusqu'au 27/02/2017) ; ANTARIUS ; SOCIETE GENERALE SFH ; STAR LEASE (en tant qu'Administrateur représentant le CREDIT DU NORD jusqu'au 13/11/2017) ; SG MAROCAINE DE BANQUE (depuis le 30/03/2017) Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT ; BANQUE COURTOIS (en tant que Membre représentant le CREDIT DU NORD jusqu'au 30/09/2017) Membre du Comité de Surveillance : SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT (jusqu'au 31/12/2019)
Laurence FRECHE	Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT Directeur Général : SAS FRECHE Cogérante : Sarl FRECHE GESTION Directeur Général Déléguée : SAS FRECHE PERE & FILS Présidente : ASS. VITROPOLE et VITROPOLE ENTREPRENDRE Membre élue au Conseil Exécutif : UPE 13 Trésorière : DLR
Françoise FABRE	Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 15/12/2017) Directeur Général : Parfumeries Fragonard Directeur Général Déléguée: Cie FINANCIERE COSTA Gérante : FRAGONARD Les Fleurs ; Maison Riviera ; Café des Musées ; Société Parisienne de Prestations de Services, SCI MARTELUCE ; SCI FRAGONARD ; SCI 11 rue du Dr Gazagnaire ; SCI 10-12 rue Leclerc Membre du Comité consultatif : Banque de France Nice Membre du Conseil des Affaires économiques : Diocèse de Nice
Philippe SAVINEL	Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT (depuis le 12/05/2017) ; AEROPORT MARSEILLE PROVENCE Président-Directeur Général : RICARD , PERNOD, LILLET Frères Président du Conseil d'administration: GALIBERT & VARON Membre du Conseil d'administration : TOP 20 (CCI de Marseille)
Julien CAMP	Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT
Sylvie KELLER	Membre du Conseil de Surveillance : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT

2-2 Informations complémentaires concernant les Membres du Conseil

Des membres complémentaires et expérimentés

Le Conseil de Surveillance est composé d'« administrateurs » choisis pour leur expérience, leurs connaissances, leur compétence, leur honorabilité et leur intégrité.

Une formation adaptée au profil des « administrateurs »

Bénéficient d'une formation :

- les « administrateurs » qui ne sont pas issus du milieu bancaire, lesquels ont une formation adaptée à chacun, dès leur prise de mandat ;
- les « administrateurs » élus par les salariés de l'Entreprise. Conformément au décret n°2015-606 du 3 juin 2015, le Conseil de Surveillance de la Banque leur a accordé un temps de préparation de 20 heures par conseil pour leur permettre d'exercer leur mandat. Le décret prévoyant aussi une formation adaptée durant toute la durée de leur mandat, un temps de formation de 20 heures par an a été autorisé en Conseil. Depuis 2016, une formation de 3 jours est dispensée auprès de tous les « administrateurs » du Groupe Crédit du Nord par la CEGOS. Cette formation est prise en charge par le Crédit du Nord, actionnaire unique de la Banque.

Absence de conflit d'intérêt :

A la connaissance de la Banque, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre la Banque et les membres du Conseil de Surveillance, aussi bien au titre de leurs intérêts professionnels que privés. L'article 6 du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, régit les conflits d'intérêts des « administrateurs ». Il n'existe par ailleurs aucun lien familial entre les différents administrateurs de la Banque. L'« administrateur » maintient en toute circonstance son indépendance d'analyse, de jugement de décision et d'action. Il s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

➔ 3 - Rémunérations des mandataires sociaux :

Il existe un Comité des Rémunérations composé de deux « administrateurs ». Les rémunérations des Membres du Directoire sont fixées par le Conseil. Elles comprennent une partie fixe et une partie variable en fonction de critères proposés par le Comité des Rémunérations, dans le respect des dispositions réglementaires propres aux établissements de crédit.

Conformément aux statuts, les membres du Conseil de Surveillance perçoivent des jetons de présence calculés selon les règles de répartition suivantes :

- la moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre les membres du Conseil,
- le solde est réparti entre les membres du Conseil proportionnellement au nombre de séances du Conseil auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice, la part des absents n'étant pas redistribuée aux autres administrateurs mais restant acquise à la Banque.

Seuls les membres indépendants et les membres représentant les salariés* perçoivent des jetons de présence.

L'enveloppe globale votée à l'Assemblée Générale du 12 mai 2017, à compter de l'année 2017, est de, 72 K€, soit 6 K€ par membre du Conseil par an.

Ces jetons sont versés selon la règle portée ci-dessus.

MEMBRES DU CONSEIL	MONTANT BRUT	MONTANT NET VERSE
Jean-Pierre BON	6 000,00	3 810,00
Stephan BROUSSE	5 250,00	3 333,75
Françoise NYSSSEN	2 250,00	1 428,75
Valérie ROUSSELLE	5 250,00	3 333,75
Laurence FRECHE	5 250,00	3 333,75
Philippe SAVINEL	4 500,00	2 857,50
Françoise FABRE	1 500,00	952,50
Sylvie KELLER *	6 000,00	5 070,00
Julien CAMP*	6 000,00	5 070,00

* les membres du Conseil représentant les salariés ne perçoivent pas les jetons de présence qui sont directement versés à leur syndicat (lettre de renonciation).

➔ 4 - Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Tous les actionnaires et les Commissaires aux Comptes reçoivent une convocation.

Absence de condamnation

A la connaissance du Conseil de Surveillance, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des « administrateurs » de la Banque au cours des cinq dernières années.

Aucun des « administrateurs » n'a été associé en outre à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, ni été incriminé voire sanctionné par une autorité statutaire ou réglementaire.

Enfin, aucun des « administrateurs » de la Banque n'a été empêché par un tribunal d'agir en tant que membre d'un organe d'administration, de surveillance ou de direction, voire d'intervenir dans la gestion et la conduite des affaires d'une entreprise ces cinq dernières années.

Administrateurs indépendants

Depuis 2016, le nombre des « administrateurs » indépendants de la Banque a sensiblement augmenté avec les nominations :

- en mai 2016 de Madame Valérie ROUSSELLE, Président Directeur Général de la société Château Roubine,
- en novembre 2016 de Madame Laurence FRECHE, Directeur Général de la société Frèche,
- en mai 2017 de Monsieur Philippe SAVINEL, Président Directeur Général des sociétés Pernod, Ricard, Lillet et frères, Gallibert et Varon
- et en décembre 2017 de Madame Françoise FABRE, Directeur Général de la société Les Parfumeries Fragonard.

Ils ont été choisis selon les critères retenus par le code AFEP/MEDEF, par la Direction Générale et l'actionnaire. Ils réunissent les qualités personnelles et professionnelles recherchées pour exercer leur mandat.

Déontologie

Chaque « administrateur » s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose, en raison de ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques.

La prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Banque aura lieu le 25 mai 2018.

Le projet des résolutions de l'Assemblée Générale figure dans le Rapport Annuel au chapitre « Projet de Résolutions Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2018 ».

➔ 5 - Conventions intervenues entre un mandataire/actionnaire et la Société

Aucune convention n'est intervenue entre un mandataire/actionnaire et la Banque. Seules des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été recensées.

➔ 6 - Délégation d'augmentation de capital en cours :

sans objet

➔ 7 - Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

sans objet

8 - Observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion établi par le Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé

Lors de sa réunion du 16 mars 2018, le Conseil de Surveillance a procédé à l'examen des comptes 2017. Il a étudié les principaux postes du bilan et du compte de résultat et a entendu les Commissaires aux comptes.

Le Conseil a également pris connaissance du rapport du Directoire sur la situation de la Banque et son activité pendant l'exercice 2017.

Ayant ainsi opéré les vérifications nécessaires, le Conseil de Surveillance informe les actionnaires qu'il n'a pas d'observation particulière à formuler sur le rapport de gestion et les comptes annuels.

Le Conseil de Surveillance approuve la politique conduite par le Directoire conformément à la stratégie définie.

Le Conseil adresse ses sincères remerciements à l'ensemble des Collaborateurs de la Société Marseillaise de Crédit pour leur travail et leur mobilisation dans un environnement exigeant.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 MAI 2018

Projets des résolutions

PREMIERE RESOLUTION : **Approbation des comptes**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2017, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2017 et le compte de résultat de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 65 693 619,04 €.

DEUXIEME RESOLUTION : **Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 65 693 619,04 euros.

Le montant du bénéfice, compte tenu d'un report à nouveau égal à 51 121 023,34 euros, constitue un total distribuable de 116 814 642,38 euros, que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- à titre de dividende 35 621 961,84 €
- en report à nouveau 81 192 680,54 €

Pour mémoire, la réserve légale a été portée à 2 447 193,60 euros en 2013, représentant 10 % du capital social. Elle est ainsi intégralement dotée.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- exercice 2016 : 25,65 euros par action
- exercice 2015 : 35,22 euros par action
- exercice 2014 : 65,30 euros par action

TROISIEME RESOLUTION : **Conventions visées à l'article L.225-86 et suivants du Code de Commerce**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spé-

cial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, statue sur ce rapport et prend acte qu'il n'y a pas de nouvelle convention à soumettre à approbation.

QUATRIEME RESOLUTION : **Avis consultatif sur la rémunération versée en 2017 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L 511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 1 394 K€ des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2017 aux personnes visées par ledit article.

CINQUIEME RESOLUTION : **Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de Madame Françoise MERCADAL-DELASALLES en remplacement de Monsieur Philippe AMESTOY (démissionnaire) en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour la durée restant à courir de son mandat, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

SIXIEME RESOLUTION : **Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de Madame Françoise FABRE en remplacement de Madame Françoise NYSSSEN (démissionnaire) en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour la durée restant à courir de son mandat, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.



Projets des résolutions



SEPTIEME RESOLUTION : **Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de Madame Françoise MERCADAL-DELASALLES, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

HUITIEME RESOLUTION : **Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de Madame Françoise FABRE, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

NEUVIEME RESOLUTION : **Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de Monsieur Stephan BROUSSE, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

DIXIEME RESOLUTION : **Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de Monsieur Jean-Pierre BON, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

ONZIEME RESOLUTION : **Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de Monsieur Philippe CALMELS, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

DOUZIEME RESOLUTION : **Renouvellement d'un Commissaire aux Comptes**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes du cabinet ERNST & YOUNG représenté par Monsieur Vincent ROTY pour une durée de six exercices. Ce mandat expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

TREIZIEME RESOLUTION : **Renouvellement d'un Commissaire aux Comptes**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes du cabinet DELOITTE et Associés représenté par Monsieur Jean-Marc MICKELER pour une durée de six exercices. Ce mandat expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

QUATORZIEME RESOLUTION : **Pouvoirs pour les formalités**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer toutes formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent.



LES COMPTES SOCIAUX BILAN INDIVIDUEL



AU 31 DECEMBRE 2017



ACTIF

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux	2.3	91 134,2	99 826,5
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	0,0	0,0
Créances sur les établissements de crédit	2.3	3 313 797,4	1 893 368,0
Opérations avec la clientèle	2.3	7 129 024,4	6 459 502,1
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.1	0,0	0,0
Actions et autres titres à revenu variable	2.1	0,0	0,0
Participations et autres titres détenus à long terme	2.1	13 811,3	13 506,2
Parts dans les entreprises liées	2.1	7 554,5	7 852,5
Opérations de Crédit-bail et de location assimilées		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles	7.1	6 784,1	6 839,7
Immobilisations corporelles	7.1	52 608,7	49 018,4
Autres actifs	3.2	27 103,7	22 919,6
Comptes de régularisation	3.2	60 191,8	55 133,3
TOTAL		10 702 010,2	8 607 966,3

HORS-BILAN

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement donnés	2.3	565 267,5	611 456,7
Engagements de garantie donnés	2.3	590 688,8	565 526,5
Engagements donnés sur titres		0,0	0,0
Opérations en devises		2 355,8	5 475,1
Engagements sur instruments financiers à terme	2.2	6 371 491,2	6 375 846,2



PASSIF

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Banques centrales, Comptes courants postaux		0,0	-0
Dettes envers les établissements de crédit	2.4	2 684 753,2	1 179 982,9
Opérations avec la clientèle	2.4	7 512 261,0	6 991 257,3
Dettes représentées par un titre	2.4	0,0	62,3
Autres passifs	3.2	22 044,5	25 669,0
Comptes de régularisation	3.2	95 073,7	90 320,0
Provisions	2.8	52 755,2	51 245,7
Dettes subordonnées	6.2	0,0	0,0
Capitaux propres	6.1	335 122,6	269 429,0
Capital souscrit		24 471,9	24 471,9
Primes d'émission		114 990,6	114 990,6
Réserves		78 845,5	78 845,5
Provisions réglementées		0,0	0,0
Report à nouveau		51 121,0	-20 243,9
Résultat de l'exercice		65 693,6	71 365,0
TOTAL		10 702 010,2	8 607 966,3

HORS-BILAN

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	2.4	926 934,0	688 998,5
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	2.4	3 122 311,3	2 825 520,9
Engagements reçus sur titres		126,4	42,5
Opérations en devises		183 029,4	159 271,3

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés		182 804,4	194 437,9
Intérêts et charges assimilées		-18 838,9	-23 473,8
Net des intérêts et produits assimilés	2.5	163 965,5	170 964,1
Revenus des titres à revenu variable	2.6	907,5	924,3
Commissions (produits)		187 397,1	175 649,1
Commissions (charges)		-26 306,6	-21 218,8
Net des commissions	3.1	161 090,5	154 430,3
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	2.7	41 468,9	45 561,6
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	2.7	0,0	0,0
Autres produits d'exploitation bancaire		2 056,0	2 029,7
Autres charges d'exploitation bancaire		-3 033,0	-2 620,9
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		-977,0	-591,2
PRODUIT NET BANCAIRE		366 455,3	371 289,0
Frais de personnel	4.1	-105 343,1	-111 743,0
Autres frais administratifs	4.3	-129 426,6	-115 586,9
Dotations aux amortissements		-8 796,4	-9 985,0
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements		-243 566,0	-237 315,0
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		122 889,3	133 974,1
Coût du risque	2.8	-31 191,7	-23 829,6
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		91 697,6	110 144,5
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.9 / 7.1	6 524,2	1 139,0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		98 221,8	111 283,5
Impôt sur les bénéfices	5	-32 528,2	-39 918,5
Dotations nettes aux provisions réglementées		0,0	0,0
RÉSULTAT NET		65 693,6	71 365,0



Annexe au comptes individuels



Le tableau ci-dessous présente la correspondance entre les nouvelles notes et celles annexées aux comptes annuels publiés au titre de l'exercice 2016 :

COMPTES SOCIAUX

Bilan individuel au 31 décembre
Compte de résultat

Référence 2017	NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS	Référence 2016
Note 1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes annuels	Note 1
Note 1.1	Principes comptables et méthodes d'évaluation	Note 1.1
Note 1.2	Recours à des estimations et au jugement	Note 1.2
Note 2	Instruments financiers	
Note 2.1	Portefeuille titres	Note 5
Note 2.2	Opérations sur les instruments financiers à terme	Note 16
Note 2.3	Prêts et créances	Notes 2, 3, 4, 15
Note 2.4	Dettes	Notes 8, 9, 10, 15
Note 2.5	Produits et charges d'intérêts	Note 17
Note 2.6	Revenus des titres à revenu variable	Note 18
Note 2.7	Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés	Note 20
Note 2.8	Dépréciations et provisions	Notes 12, 13, 25
Note 2.9	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	Note 26
Note 3	Autres activités	
Note 3.1	Produits nets des commissions sur prestations de services	Note 19
Note 3.2	Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation	Notes 7, 11
Note 4	Charges et avantages du personnel	
Note 4.1	Frais de personnel et rémunération des dirigeants	Note 22
Note 4.2	Avantages du personnel	Note 23
Note 4.3	Autres frais administratifs	Note 24
Note 5	Impôts	Note 27
Note 6	Capitaux propres	
Note 6.1	Evolution des capitaux propres	Note 14
Note 6.2	Dettes subordonnées	
Note 7	Autres informations	
Note 7.1	Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 6
Note 7.2	Emplois, ressources et instruments financiers à terme ventilés selon la durée restant à courir	Note 28
Note 7.3	Tableau des filiales et participations	Note 29

Note n°1 : Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes

Les comptes individuels de la Société Marseillaise de Crédit ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

► COMPARABILITÉ DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté en 2017.

► MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

► OPÉRATIONS EN DEVICES

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

➔ 1.1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme. Lorsque ces instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

➔ 1.2 Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des comptes annuels de la Société Marseillaise de Crédit, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers (titres et instruments dérivés) non cotés sur un marché actif et détenus dans le cadre d'activités de marché (cf. notes 2.1 et 2.2) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (Note 2.8), des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Note 7.1) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel ainsi que les provisions pour litiges (cf. Notes 2.8, et 4.2) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (cf. notes 5 et 3.2).



Note n°2 : Instruments financiers

➔ 2.1 Portefeuilles titres

► PRINCIPES COMPTABLES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
 - leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.
- Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées sont les suivantes. Les règles de dépréciation afférentes sont décrites dans la Note 2.8.

► TITRES DE TRANSACTION

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés ». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Société Marseillaise de Crédit a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

► TITRES DE PLACEMENT

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Société Marseillaise de Crédit a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Société Marseillaise de Crédit a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement.

→ 2.1.1 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31/12/17				31/12/16			
	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de placement (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant net	-	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuille d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant net	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-

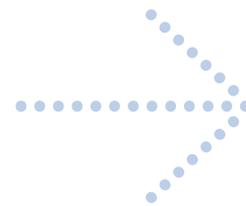
(1) Dont titres éligibles au refinancement auprès de la Banque de France 0,0 0,0
 (2) Dont obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics 0,0 0,0
 (net de provisions et hors créances rattachées)

Informations complémentaires sur les services

Portefeuille de placement

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Valeur estimée des titres de placement		
Plus-values latentes (1)	-	-
Plus-values latentes sur les actions et autres titres à revenu variable	-	-
Plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Montant des primes et décôtes afférentes aux titres de placement à revenu fixe (hors titres douteux)	-	-
Parts d'OPCVM détenues	-	-
Montant des titres cotés sur effets publics et valeurs assimilés (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres cotés sur actions et autres titres à revenu variable (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres subordonnés (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres de placement.



Portefeuille d'investissement

(en milliers d'euros)

	31/12/17	31/12/16
Valeur estimée des titres d'investissement		
Plus-values latentes	-	-
Montant des primes et décotes afférentes aux titres d'investissement (hors titres douteux)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

► TRANSFERT DE TITRES

En 2016 et 2017, aucun transfert de titres n'a été fait d'un portefeuille à un autre.

→ 2.1.2 Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

► PRINCIPES COMPTABLES

Il s'agit d'une part des « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Société Marseillaise de Crédit, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec la Société Marseillaise de Crédit, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;

- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;

- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la Société Marseillaise de Crédit.

Il s'agit d'autre part des « Autres titres détenus à long terme », constitués par les investissements réalisés par la Société Marseillaise de Crédit, sous

forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS A LONG TERME

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Établissements de crédit	-	-
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Autres	14 071,8	13 705,9
Cotés	-	-
Non cotés	14 071,8	13 705,9
TOTAL BRUT	14 071,8	13 705,9
Dépréciations	-260,5	-199,7
TOTAL NET	13 811,3	13 506,2

PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Établissements de crédit	0,0	0,0
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Autres	21 182,1	21 182,1
Cotés	-	-
Non cotés	21 182,1	21 182,1
TOTAL BRUT	21 182,1	21 182,1
Dépréciations	-13 627,5	-13 329,5
TOTAL NET	7 554,5	7 852,5

➔ 2.2 Opérations sur les instruments financiers à terme

▶ PRINCIPES COMPTABLES

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclues dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché.

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

▶ OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en « Produits nets d'intérêts ».

S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

▶ OPÉRATIONS EN POSITION OUVERTE

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ». Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.



→ 2.2.1 Engagements sur instruments financiers

(en milliers d'euros)

	Transaction	Spéculation	Macro couverture	Micro couverture	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
Catégories de contrats selon Règlement CRB 90/15	D	A	C	B		
Opérations fermes						
Opération sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
- Contrats à terme de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-
- Contrats à terme de change	-	-	-	-	-	-
- Autres contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
- Swaps de taux d'intérêts	-	160 833,0	5 584 000,0	-	5 744 833,0	5 759 167,4
- Autres	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles						
Options de taux d'intérêts	-	167 318,6	200 000,0	-	367 318,6	403 296,9
Options de change	-	-	-	259 339,6	259 339,6	213 381,8
Autres options	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	328 151,6	5 784 000,0	259 339,6	6 371 491,2	6 375 846,2

→ 2.2.2 Juste valeur des opérations qualifiées de couverture

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Opérations fermes		
Opération sur marchés organisés		
- Contrats à terme de taux d'intérêts	-	-
- Contrats à terme de change	-	-
- Autres contrats à terme	-	-
Opérations de gré à gré		
- Swaps de taux d'intérêts	6 002 008,9	5 776 262,4
- Autres	-	-
Opérations conditionnelles		
Options de taux d'intérêts	367 764,7	403 299,0
Options de change	259 339,6	213 381,8
Autres options	-	-
TOTAL	6 629 113,2	6 392 943,3

➔ 2.3 Prêts et créances

► PRINCIPES COMPTABLES

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

Les intérêts sur créances douteuses sont calculés en prenant en compte la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés

en résultat sur la durée de vie effective des prêts. Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Société Marseillaise de Crédit de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances

immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables (cf. Note 2.8).

► RESTRUCTURATIONS DE PRÊTS ET CRÉANCES

Une restructuration pour difficultés financières d'un actif financier classé dans les catégories Créances sur les établissements de crédit et la clientèle est une modification contractuelle du montant, de la durée ou des conditions financières de la transaction initiale acceptées par la Société Marseillaise de Crédit en raison des difficultés financières et de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration) et qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Les

actifs financiers ainsi restructurés sont classés en encours dépréciés et les clients emprunteurs sont considérés en défaut. Ces classements sont maintenus pendant une période minimale d'un an et au-delà tant que la Société Marseillaise de Crédit a une incertitude sur la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements.

Les prêts et créances peuvent faire l'objet de renégociations commerciales en l'absence de toute difficulté financière ou insolvabilité du client

emprunteur. Ces opérations concernent alors des clients pour lesquels la Société Marseillaise de Crédit accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou de développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur et sans aucun abandon de capital ou d'intérêts courus. Les prêts et créances ainsi renégociés sont décomptabilisés en date de renégociation et les nouveaux prêts, contractualisés aux conditions ainsi renégociées, leur sont substitués au bilan à cette même date.



→ 2.3.1 Caisse, banques centrales et comptes courants postaux

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Caisse	37 084,5	31 164,8
Banques centrales	54 049,7	68 661,7
Comptes courants postaux	-	-
TOTAL	91 134,2	99 826,5

→ 2.3.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes et prêts à vue		
Comptes ordinaires	467 169,5	405 381,7
Prêts et comptes au jour le jour	-	-
Comptes et prêts à terme	-	-
Prêts et Comptes à terme	2 833 090,4	1 475 514,8
Prêts subordonnés et participatifs	7 434,0	8 751,0
Valeurs reçues en pension à terme	-	-
Créances rattachées	6 103,5	3 720,5
TOTAL BRUT (1) (2) (3)	3 313 797,4	1 893 368,0
Dépréciations	-	-
TOTAL NET	3 313 797,4	1 893 368,0

(1) Dont créances douteuses

(2) Dont créances douteuses compromises

(3) Dont opérations avec les entreprises liées

-	-
-	-
2 485 626,4	1 680 103,9

Annexes
aux comptes
individuels

→ 2.3.3 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Créances commerciales	80 786,2	77 130,5
Autres concours à la clientèle	6 419 263,4	5 784 895,1
- Crédits de trésorerie	921 246,1	832 988,0
- Crédits à l'exportation	3 563,8	3 042,6
- Crédits d'équipement	1 347 436,5	1 169 159,8
- Crédits à l'habitat	4 109 589,5	3 743 850,0
- Autres crédits à la clientèle	37 427,5	35 854,6
Comptes ordinaires débiteurs	386 786,2	337 708,4
Créances douteuses brutes	467 206,2	494 489,7
Créances rattachées	17 338,5	17 057,9
TOTAL BRUT (1) (2) (3) (4) (5) (6)	7 371 380,5	6 711 281,5
Dépréciations	-242 356,1	-251 779,4
TOTAL NET	7 129 024,4	6 459 502,1
(1) Dont créances saines (hors créances rattachées)	6 886 835,8	6 199 734,0
- Sociétés et entrepreneurs individuels	3 134 675,5	2 884 066,7
- Particuliers	3 662 836,2	3 290 710,1
- Clientèle financière	211,7	151,9
- Autres	89 112,4	24 805,4
(2) Dont créances douteuses (hors créances rattachées)	184 539,3	193 382,2
- Sociétés et entrepreneurs individuels	136 075,5	123 403,6
- Particuliers	48 327,3	54 973,4
- Clientèle financière	-	15 000,0
- Autres	136,4	5,2
(3) Dont créances douteuses compromises	282 666,9	301 107,4
- Sociétés et entrepreneurs individuels	222 093,8	240 233,6
- Particuliers	60 222,8	60 592,9
- Clientèle financière	-	-
- Autres	350,3	281,0
(4) Dont créances remises en garantie de passif	1 883 227,3	556 358,6
(5) Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France	461 813,7	-
(6) Dont opérations avec les entreprises liées	-	-

Les encours bruts de crédits restructurés s'élèvent à 51,3 millions d'euros au 31/12/2017.



→ 2.3.4 Engagements par signature donnés

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement		
- en faveur d'établissements de crédit	0,0	0,0
- en faveur de la clientèle	565 267,5	611 456,7
SOUS-TOTAL (1)	565 267,5	611 456,7
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
- d'ordre d'établissements de crédit	14 899,2	14 833,5
- d'ordre de la clientèle	575 789,6	550 693,1
SOUS-TOTAL (2)	590 688,8	565 526,5
TOTAL	1 155 956,3	1 176 983,2
(1) Dont opérations avec les entreprises liées	0,0	0,0
(2) Dont opérations avec les entreprises liées	347 925,4	307 240,7

→ 2.4 Dettes

▶ PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

→ 2.4.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Dettes à vue		
Dépôts et comptes ordinaires	41 490,2	45 118,8
Dettes rattachées	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	41 490,2	45 118,8
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	2 642 678,0	1 134 138,8
Dettes rattachées	585,0	725,3
SOUS-TOTAL	2 643 263,0	1 134 864,1
TOTAL (1)	2 684 753,2	1 179 982,9
(1) Dont opérations avec les entreprises liées	2 666 360,4	1 153 807,0

→ 2.4.2 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	1 742 609,1	1 672 887,2
A terme	423 765,1	404 911,9
SOUS-TOTAL	2 166 374,2	2 077 799,1
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	2 764 440,2	2 402 290,2
Particuliers	1 782 178,4	1 584 208,9
Clientèle financière	170,7	705,3
Autres	240 634,4	264 429,5
SOUS-TOTAL	4 787 423,7	4 251 633,9
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	503 973,2	603 605,5
Particuliers (1)	7 877,5	8 289,0
Clientèle financière	0,0	0,0
Autres	43 538,4	46 883,2
SOUS-TOTAL	555 389,1	658 777,7
Dettes rattachées	3 074,0	3 046,6
TOTAL	7 512 261,0	6 991 257,3
Titres donnés en pension à la clientèle	0,0	0,0
TOTAL (2)	7 512 261,0	6 991 257,3

(1) Dont dépôts de garantie

782,9

707,1

(2) Dont opérations avec les entreprises liées

0,0

0,0

→ 2.4.3 Dettes représentées par un titre

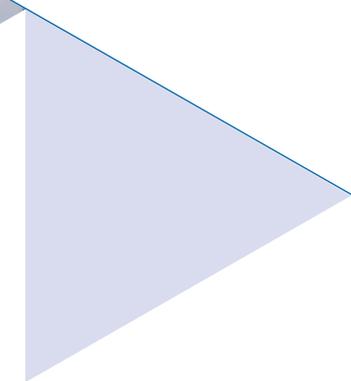
► PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière

linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.



(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Bons de caisse	0,0	62,3
Emprunts obligataires	0,0	0,0
Dettes rattachées	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	0,0	62,3
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	0,0	0,0
Dettes rattachées	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	0,0	0,0
TOTAL	0,0	62,3

Solde débiteur non amorti des primes d'émission de ces dettes représentées par un titre 0,0 0,0

→ 2.4.4 Engagements par signature reçus

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit (1)	926 934,0	688 998,5
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit (2)	3 122 311,3	2 825 520,9
TOTAL	4 049 245,3	3 514 519,4

(1) Dont opérations avec les entreprises liées 926 934,0 688 998,5

(2) Dont opérations avec les entreprises liées 115,0 115,0

→ 2.5 Produits et charges d'intérêts

► PRINCIPES COMPTABLES

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs

les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	9 455,2	-737,7	8 717,5	9 145,2	-2 697,8	6 447,4
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	9 385,0	-737,7	8 647,3	9 066,3	-2 697,8	6 368,5
Titres et valeurs reçus en pension	70,2	0,0	70,2	78,9	0,0	78,9
Opérations avec la clientèle	169 567,8	-18 101,2	151 466,5	182 143,5	-20 776,1	161 367,4
Créances commerciales	1 785,6	0,0	1 785,6	1 947,2	0,0	1 947,2
Autres concours à la clientèle (1)	147 799,7	0,0	147 799,7	159 247,6	0,0	159 247,6
Comptes ordinaires débiteurs	19 982,5	0,0	19 982,5	20 948,6	0,0	20 948,6
Comptes d'épargne à régime spécial	0,0	-13 896,2	-13 896,2	0,0	-15 496,1	-15 496,1
Autres dettes envers la clientèle	0,0	-4 205,0	-4 205,0	0,0	-5 280,0	-5 280,0
Titres et valeurs reçus/donnés en pension	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres intérêts et charges assimilées	3 781,4	0,0	3 781,4	3 149,2	0,0	3 149,2
TOTAL PRODUITS / CHARGES D'INTÉRÊTS	182 804,4	-18 838,9	163 965,5	194 437,9	-23 473,8	170 964,1

(1) Le détail des autres concours à la clientèle se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
- Crédits de trésorerie	29 044,3	31 134,1
- Crédits à l'exportation	109,3	86,5
- Crédits d'équipement	28 259,8	29 337,5
- Crédits à l'habitat	84 921,4	93 501,1
- Autres crédits à la clientèle	5 465,0	5 188,4
TOTAL NET	147 799,7	159 247,6



➔ 2.6 Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	0,0	0,0
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme (1)	907,5	924,3
TOTAL	907,5	924,3

(1) Dont revenus des parts dans les entreprises liées

➔ 2.7 Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net sur portefeuille de négociation		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	0,2	0,0
Résultat sur instruments financiers à terme	37 593,4	41 692,4
Résultat net des opérations de change	3 875,3	3 869,2
SOUS-TOTAL	41 468,9	45 561,6
Résultat net sur titres de placement		
Plus-values de cession	0,0	0,0
Moins-values de cession	0,0	0,0
Dotations aux dépréciations	0,0	0,0
Reprises de dépréciations	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	0,00	0,00
TOTAL NET	41 468,9	45 561,6



➔ 2.8 Dépréciations et provisions

➔ 2.8.1 Dépréciations

▶ PRINCIPES COMPTABLES

Les dépréciations comprennent les dépréciations d'actifs et les dépréciations de titres.

▶ DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert pour le portefeuille non retail et selon une méthode statistique pour le portefeuille retail (particuliers et professionnels).

La répartition dans le temps des montants recouvrables suit des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis.

Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

▶ SEGMENTATION DES ENCOURS

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis.
- notations internes : pour le retail, il existe une note propre au défaut. Pour le corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut a une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis non contentieux et 10 pour le contentieux). Les dossiers sains notés 7 sur le corporate sont décodifiés en 3S (de même depuis 2013, une décision de décodification en 3S entraîne l'attribution d'une Note 7).

Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

▶ SAINS SOUS SURVEILLANCE (« 3S »)

La Société Marseillaise de Crédit a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

Dépréciation sectorielle pour risque de crédit

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction des Risques du Groupe Crédit du Nord répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Réduction des risques

Les garanties existantes et celles à constituer sont répertoriées dans une base des sûretés. Les informations contenues dans cette base sont utilisées pour les décisions de crédit et le calcul des provisions sur les dossiers douteux.



► PROVISIONNEMENT STATISTIQUE

Description et principes de fonctionnement du modèle

Le Groupe Crédit du Nord a recours à une méthode statistique pour le provisionnement des crédits en défaut de son portefeuille « retail » (marchés des particuliers et des professionnels). Sur ces marchés, le recours à un modèle statistique pour le provisionnement de ces créances se justifie par la volumétrie importante de créances présentant des montants unitaires faibles.

Les crédits sont regroupés en six classes d'actifs homogènes en matière de risque, définies à partir des classes d'actifs bâloises :

- Crédits Immobiliers des Particuliers et SCI Patrimoniales
- Crédits Revolving des Particuliers
- Crédits à la Consommation des Particuliers
- Comptes courants et découverts des Particuliers et SCI Patrimoniales
- Crédits Moyen/Long Terme des Professionnels et SCI
- Crédits Court Terme des Professionnels et SCI Commerciales

Les créances les plus significatives lors de leur entrée en défaut sont exclues de ce dispositif de provisionnement statistique au profit d'une dépréciation déterminée à dire d'expert. Les créances dépréciées à dire d'expert sont identifiées en appliquant des seuils opérationnels définis au niveau de chaque classe d'actif. Elles représentent de l'ordre de 1% de l'ensemble des créances « retail » en défaut.

Les crédits immobiliers cautionnés par Crédit Logement et les engagements par signature sont exclus du dispositif de provisionnement statistique et ne font donc pas l'objet d'une dotation de provision. Cette absence de provision est justifiée dans le premier cas par la prise en charge par Crédit Logement de l'intégralité des pertes en cas de défaut et dans le deuxième cas par le caractère exceptionnel des pertes constatées pour cette typologie d'engagement hors bilan.

Le modèle de provisionnement statistique s'applique au portefeuille en défaut (crédits douteux et contentieux). Les paramètres de provisionnement sont déterminés par l'observation du passé et sont :

- la probabilité de passage de douteux en contentieux (LGD1),
- le taux de perte lorsque le dossier est contentieux (LGD2).

Ces taux sont déterminés par classes d'actifs homogènes et tiennent compte de l'ancienneté des crédits dans le statut douteux ou contentieux.

Calcul des dépréciations sur les encours douteux

Le taux de dépréciation sur les créances douteuses est calculé, par classe d'actifs homogènes, par le produit des taux LGD1 et LGD2.

Calcul des dépréciations sur les encours contentieux

Le taux de dépréciation sur les créances contentieuses correspond au taux LGD2, qui est distinct en fonction de la classe d'actif homogène à laquelle appartient la créance.

Les classes d'actifs homogènes des créances contentieuses sont découpées en générations trimestrielles d'entrée au contentieux, chacune faisant l'objet d'un taux de perte différent. Pour chaque génération, le taux LGD2 est calculé à partir des recouvrements et pertes observés par trimestre d'historique. Le nombre de trimestres sur lesquels ces recouvrements sont observés peut atteindre jusqu'à 50 trimestres.

Mise à jour des paramètres utilisés dans le modèle statistique

Les recouvrements réellement observés sur l'exercice sont comparés avec les recouvrements prévus par le modèle afin d'apprécier son caractère prédictif. Les paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement statistique sont mis à jour deux fois par an pour tenir compte des tendances récentes en matière de recouvrement.

► DÉPRÉCIATION DE TITRES

Titres de placement

Actions et autres titres à revenu variable

À la clôture de l'exercice, les actions sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres.

Obligations et autres titres à revenu fixe

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

À la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés ».

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Dépréciations d'actifs		
Etablissements de crédit	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	242 356,1	251 779,4
SOUS-TOTAL (1)	242 356,1	251 779,4
Dépréciation de titres	13 888,1	13 529,2
STOCK GLOBAL DE DEPRECIATIONS	256 244,1	265 308,6

(1) La variation du stock de dépréciations (hors titres) s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Dotations			Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2017
	Stock au 31/12/2016	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Dépréciations sur créances douteuses								
Etablissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	29 590,7	37 614,2	0,0	-27 451,5	0,0	0,0	0,0	39 753,4
Dépréciations sur créances douteuses compromises								
Etablissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	222 188,7	40 250,4	0,0	-59 836,5	0,0	0,0	0,0	202 602,6
TOTAL	251 779,4	77 864,6	0,0	-87 288,0	0,0	0,0	0,0	242 356,1

→ 2.8.2 Provisions

► PRINCIPES COMPTABLES

Les provisions concernent :

- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

Les provisions relatives aux engagements pour signature et pour risques divers sont déterminées à dire d'expert.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une actualisation en fonction du montant et de la date prévisible de paiement déterminés à dire d'expert.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordon-

née à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la Société Marseillaise de Crédit estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques de compte de résultat correspondantes.



(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Provisions		
Provisions sur engagements hors-bilan	11 328,2	13 231,3
Provisions sectorielles et autres	17 340,0	12 030,0
Provisions pour risques et charges	7 873,7	8 405,0
STOCK DE PROVISIONS (1)	36 541,9	33 666,3

(1) La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Dotations			Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2017
	Stock au 31/12/2016	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Provisions sur engagements hors-bilan	13 231,3	2 410,8	-	-4 313,9	-	-	-	11 328,2
Provisions sectorielles et autres (*)	12 030,0	5 710,0	-	-400,0	-	-	-	17 340,0
Provisions pour litiges avec la clientèle	2 812,9	162,0	62,3	-622,5	-	-	-	2 414,7
Provisions sur instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges (**)	5 592,1	62,8	154,1	-	-350,0	-	-	5 459,1
TOTAL	33 666,3	8 345,6	216,4	-5 336,4	-350,0	-	-	36 541,9

(*) Dépréciations effectuées de façon statistique sur la base de portefeuilles homogènes (dépréciations des dossiers 3S et sectorielles pour risque de crédit).

(**) Ce poste est principalement constitué des provisions PEL / CEL dont les dotations nettes s'élèvent à + 350 milliers d'euros en 2016 (cf. note 2.8.3).

→ 2.8.3 Engagements sur les contrats d'épargne logements

► PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Société Marseillaise de Crédit des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Société Marseillaise de Crédit font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des

encours (de dépôts) au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	124 194,4	163 149,2
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	150 855,1	109 157,4
Ancienneté de plus de 10 ans	71 305,6	68 466,0
SOUS-TOTAL	346 355,1	340 772,6
Comptes d'épargne-logement (CEL)	23 498,8	24 336,1
TOTAL	369 853,9	365 108,7

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Ancienneté de moins de 4 ans	12,6	106,0
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	549,7	718,8
Ancienneté de plus de 10 ans	15,9	26,0
TOTAL	578,2	850,9

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement (1)

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	370,0	368,6
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	500,0	347,3
Ancienneté de plus de 10 ans	2 040,0	2 542,8
SOUS-TOTAL	2 910,0	3 258,6
Comptes d'épargne-logement (CEL)	40,0	34,2
Prêts tirés	20,0	30,0
TOTAL	2 970,0	3 322,8

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (cf. note 2.8.2).



D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables

et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la Société Marseillaise de Crédit des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

→ 2.8.4 Coût du risque

► PRINCIPES COMPTABLES

Le contenu de la rubrique « Coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les dotations et reprises de provisions pour autres risques.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Risque de contrepartie		
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-86 036,8	-56 818,0
Pertes non couvertes	-5 618,5	-3 621,8
Pertes couvertes	-32 989,3	-20 868,7
Reprises de dépréciations et de provisions (y compris utilisations)	92 001,9	57 760,9
Récupérations sur créances amorties	1 319,7	927,5
SOUS-TOTAL	-31 323,0	-22 620,1
Autres risques		
Dotations aux provisions sur litiges	-162,0	-1 005,0
Pertes non couvertes par des provisions sur litiges	-329,2	-499,9
Pertes couvertes par des provisions sur litiges	-	-
Reprises de provisions sur litiges (y compris utilisations de provisions)	622,5	295,4
Récupérations sur créances amorties	-	-
SOUS-TOTAL	131,3	-1 209,5
TOTAL	-31 191,7	-23 829,6

➔ 2.9 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

▶ PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Titres d'investissement	-	-
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme		
Plus-values de cession	-	850,7
Moins-values de cession	-	-
Dotations aux dépréciations	-459,5	-62,8
Reprises de dépréciations	100,6	276,2
Plus et moins-values sur immobilisation	6 883,1	74,9
TOTAL	6 524,2	1 139,0

Note n°3 : Autres activités

➔ 3.1 Produits nets des commissions sur prestations de services

▶ PRINCIPES COMPTABLES

La Société Marseillaise de Crédit enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou

les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	1 979,1	-2,8	1 976,3	931,8	-	931,8
Opérations avec la clientèle	64 669,0	-	64 669,0	61 543,2	-	61 543,2
Opérations sur titres	17 709,6	-	17 709,6	16 042,2	-	16 042,2
Opérations de change	351,9	-	351,9	367,0	-	367,0
Engagements de financement et de garantie	7 156,2	-6 506,1	650,1	6 652,4	-4 310,7	2 341,6
Prestations de services et autres	95 531,3	-19 797,8	75 733,5	90 112,6	-16 908,1	73 204,5
TOTAL NET	187 397,1	-26 306,6	161 090,5	175 649,1	-21 218,8	154 430,3



➔ 3.2 Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation

➔ 3.2.1 Autres actifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs		
Débiteurs divers	25 340,7	20 709,6
Primes sur instruments conditionnels achetés	1 586,9	2 020,7
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	-	13,3
Autres emplois divers	176,1	176,1
SOUS-TOTAL	27 103,7	22 919,6
Comptes de régularisation		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	539,9	802,2
Produits à recevoir	40 091,3	35 611,8
Autres comptes de régularisation	19 560,7	18 719,3
SOUS-TOTAL	60 191,8	55 133,3
TOTAL (1)	87 295,5	78 052,9

(1) Au 31/12/2017, aucun élément de ces actifs n'est mis en pension.

➔ 3.2.2 Autres passifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres passifs		
Créditeurs divers	21 078,1	24 757,9
Primes sur instruments dérivés vendus	584,7	547,0
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	17,5	-
Autres opérations sur titres	364,1	364,1
SOUS-TOTAL	22 044,5	25 669,0
Comptes de régularisation		
Charges à payer	77 657,2	74 624,0
Impôts différés	-	-
Produits constatés d'avance	9 164,8	8 380,2
Autres comptes de régularisation	8 251,6	7 315,8
SOUS-TOTAL	95 073,7	90 320,0
TOTAL (1)	117 118,1	115 989,0

(1) Aucun de ces montants ne se rapporte à des éléments reçus en pension ni à des dettes représentatives de titres empruntés.

Note n°4 : Charges et avantages du personnel

→ 4.1 Frais de personnel et rémunération des dirigeants

► PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

Les avantages du personnel se répartissent en quatre catégories :

- les avantages à court terme dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, tels les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés ;

- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ou à cotisations définies, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de fin de carrière ;
- les avantages à long terme dont le règlement est attendu dans un délai supérieur à douze mois, tels les rémunérations variables différées payées en numéraire et non indexées, les primes pour médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

La charge représentative des avantages à court terme acquis par les membres du personnel est enregistrée en « Frais de personnel » lorsque ces derniers ont rendu les services rémunérés par ces avantages.

Les principes comptables applicables aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages à long terme sont présentés dans la Note 4.2.

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Rémunérations du personnel	-60 774,4	-64 052,9
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-14 047,6	-14 571,7
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	-10 448,2	-10 203,5
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	399,2	-2 865,6
Autres charges sociales et fiscales	-9 484,6	-9 647,9
Participation, intéressement et abondements	-10 987,4	-10 401,4
Dont intéressement	-5 142,1	-3 540,9
Dont participation	-2 997,8	-4 601,4
Transfert de charges	0,0	0,0
TOTAL	-105 343,1	-111 743,0

La rémunération des organes d'administration et de direction s'élève à 1504 milliers d'euros en 2017.

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Effectif inscrit au 31 décembre	1 470,0	1 529,0
Effectif moyen du personnel en activité	1 371,7	1 416,5
- Effectif Cadres	800,9	781,8
- Effectif Techniciens	547,9	610,2
- Effectif Monaco	22,9	24,5



➔ 4.2 Avantages du personnel

Détail des provisions sur avantages du personnel

(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2016	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2017
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Provisions sur avantages au personnel	17,6	-	2,1	-	-3,4	-	-	16,2

➔ 4.2.1 Avantages postérieurs à l'emploi

▶ PRINCIPES COMPTABLES

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

▶ RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Société Marseillaise de Crédit se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société Marseillaise de Crédit sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

▶ RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Société Marseillaise de Crédit s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme. Les montants des engagements des régimes à prestations définies sont déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en « Provisions » pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont comptabilisés immédiatement et en totalité en résultat.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

La charge annuelle comptabilisée en « Frais de personnel » au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

A. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Société Marseillaise de Crédit se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de la Société Marseillaise de Crédit regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière.

Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

→ B.1 Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

Taux de croissance net d'inflation des masses salariales

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
A - Valeur actualisée des engagements financés	26 187,0	27 347,8
B - Juste valeur des actifs de financement	-20 926,0	-22 603,0
C = A + B Solde des régimes financés	5 261,0	4 744,8
D - Valeur actualisée des engagements non financés	396,4	422,7
E - Effet du plafonnement d'actif	0,0	0,0
C + D + E = SOLDE NET COMPTABILISE AU BILAN	5 657,4	5 167,5

Notes :

1. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite et de pré-retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

2. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.



→ B.2 Charges actuarielles des régimes

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Coût des services de l'année y compris charges sociales	1 151,1	997,8
Cotisations salariales	0,0	0,0
Coût des services passés / réductions	0,0	0,0
Effet des liquidations	0,0	0,0
Intérêts nets	30,6	86,6
Transfert d'actifs non reconnus	0,0	0,0
Modifications du périmètre et autres ajustements de la période	0,0	0,0
A - Composantes reconnues en résultat	1 181,7	1 084,3
Ecart actuariel lié aux actifs (1)	-1 258,5	-422,3
Ecart actuariel suite à des changements d'hypothèses démographiques	-63,7	0,0
Ecart actuariel suite à des changements d'hypothèses économiques et financières	519,4	1 774,1
Ecart actuariel d'expérience	149,9	967,7
Effet du plafonnement d'actifs	0,0	0,0
B - Composantes reconnues en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-652,9	2 319,5
C = A + B TOTAL DES COMPOSANTES DU COUT DES PRESTATIONS DEFINIES	528,8	3 403,8

(1) Rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets.

→ B.3 Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

B.3.1 Variations de la valeur actuelle des obligations

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
VALEUR AU 1ER JANVIER	27 770,5	26 068,0
Coût des services de l'année y compris charges sociales	1 151,1	997,8
Cotisations salariales	0,0	0,0
Coût des services passés / réductions	0,0	0,0
Effets des liquidations	0,0	0,0
Intérêts nets	232,7	345,5
Ecart actuariel suite à des changements d'hypothèses démographiques	-63,7	0,0
Ecart actuariel suite à des changements d'hypothèses économiques et financières	519,4	1 774,1
Ecart actuariel d'expérience	149,9	967,7
Conversion en devises	0,0	0,0
Prestations servies	-3 176,7	-2 382,6
Modification du périmètre de consolidation	0,0	0,0
Transferts et autres	0,0	0,0
VALEUR AU 31 DECEMBRE	26 583,3	27 770,5

B.3.2 Variations de la juste valeur des actifs de financement (actifs du régime et actifs distincts)

(en milliers d'euros)

	31/12/17	31/12/16
VALEUR AU 1ER JANVIER	22 603,0	18 265,4
Charges d'intérêt liées aux actifs de régime	202,2	258,9
Charges d'intérêt liées aux actifs distincts	0,0	0,0
Ecart actuariels liés aux actifs	1 258,5	422,3
Conversion en devises	0,0	0,0
Cotisations salariales	0,0	0,0
Cotisations patronales	0,0	6 000,0
Prestations servies	-3 137,7	-2 343,6
Modifications du périmètre de consolidation	0,0	0,0
Transferts, liquidations et autres	0,0	0,0
VALEUR AU 31 DECEMBRE	20 926,0	22 603,0

→ **B.4 Informations sur les actifs de financement des régimes et modalités de financement des régimes**

B.4.1 Informations générales sur les actifs de financement (tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs du régime se compose à 64% en Obligations, 23% en Actions, 13% en Autres.
Le régime présente un taux de couverture de 79%.

B.4.2 Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

(en milliers d'euros)

	31/12/17	31/12/16
Actifs des régimes	43,1	42,7
Actifs distincts	1 460,7	681,2



→ B.5 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les régimes postérieurs à l'emploi

	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'escompte	4310000 %	4273500 %
Taux d'inflation long terme	1,1%	0,8%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Avant 30 ans	0 %	0 %
30-50 ans	Cadres : 2.70% - Non Cadres : 2.70%	Cadres : 4.80% - Non cadres : 4.30%
A partir de 50 ans	Cadres : 1.9%-1.5% - Non Cadres : 1.9%-1.5%	Cadres : 2.80% - Non cadres : 2.30%
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)	Cadres : 0.70% - Non Cadres : 0.70%	Cadres : 1.80% - Non cadres : 1.50%
Duration (en années)	14,5	12,9

Le taux d'actualisation est issu des courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) : (0.0% à 3 ans ; 0,4% à 5 ans ; 1,1% à 10 ans ; 1,5% à 15 ans). Le taux retenu pour l'évaluation est fonction de la durée du régime considéré.

Le taux d'inflation est fonction de la durée du régime : (1,4% à 3 ans ; 1,4% à 4-5 ans ; 1,6% à 10 ans).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée par régime et tient compte des hypothèses de taux de rotation.

B.5.1 Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

(en pourcentage de l'élément mesuré)	31/12/17	31/12/16
Variation de + 0,5 % du taux d'escompte		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	0,0 %	0,0 %
Variation de + 0,5 % du taux d'inflation long terme		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	0,0 %	0,0 %
Variation de + 0,5 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	0,0 %	0,0 %

→ 4.2.2 Autres avantages à long terme

► PRINCIPES COMPTABLES

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi.

D'autres avantages à long terme sont consentis au personnel du groupe, comme les programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Ce sont d'autres avantages que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

➔ 4.3 Autres frais administratifs

(en milliers d'euros)

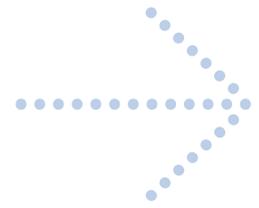
	31/12/17	31/12/16
Impôts et taxes	-6 633,0	-8 528,7
Autres charges		
Loyers, charges locatives et autres charges sur immeubles	-10 557,6	-10 258,3
Services extérieurs et divers	-117 514,9	-101 512,4
Charges refacturées à des tiers	5 278,9	4 712,5
Transfert de charges	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	-122 793,6	-107 058,3
TOTAL	-129 426,6	-115 586,9

Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en milliers d'euros)

	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS (1)	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	55,0	73,2	55,0	73,2	5,0	5,6
Services Autres que la Certification des Comptes	16,0	0,0	16,0	0,0	0,0	0,0

(1) Commissaires aux Comptes pour l'agence de Monaco



Note n°5 : Impôts

► PRINCIPES COMPTABLES

Impôt courant

La Société Marseillaise de Crédit fait partie du sous-groupe d'intégration fiscale établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95% au moins. Ce sous-groupe est lui-même intégré depuis le 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale, détentrice à 100% du Crédit du Nord. La convention retenue est celle de la neutralité.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % auquel s'ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instauré en 2000.

Lors de cessions de titres de participation relevant du régime du long terme à 0%, la réintégration d'une quote-part de frais et charges de 12% dans la détermination du résultat fiscal aura à présent lieu uniquement en cas de plus-value nette. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges.

Impôt différé

La Société Marseillaise de Crédit utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition.

L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

La loi de Finances 2018, adoptée fin décembre 2017, prévoit une réduction progressive du taux d'imposition en France. D'ici 2022, le taux normal de l'impôt sur les sociétés diminuera progressivement de 33,33 % à 25 %, auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3 %.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire soit :

- pour les résultats imposés au taux de droit commun, au taux de 34,43 % ou 25,83 % ;
- pour les résultats imposés au taux réduit, au taux de 4,13 % ou 3,10 %.

(en milliers d'euros)

	31/12/17	31/12/16
Charge fiscale courante	-28 273,8	-35 159,0
Charge fiscale différée	-4 254,4	-4 759,5
TOTAL	-32 528,2	-39 918,5

	31/12/17	31/12/16
Résultat net avant impôts (en milliers d'euros)	98 221,8	111 283,5
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,0 %)	34,43 %	34,43 %
Différences permanentes	-4,00 %	-1,00 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	0,00 %	0,00 %
Différentiel de taux d'imposition sur profits taxés à l'étranger	0,00 %	0,00 %
Redressement fiscal	0,00 %	0,00 %
Divers	2,69 %	2,44 %
Taux effectif d'imposition	33,12 %	35,87 %

Note n°6 : Capitaux propres

➔ **6.1 Évolution des capitaux propres**

(en milliers d'euros)	Réserves								
	Capital (1)	Primes d'émission et de fusion	légales	statutaires	autres	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015	24 471,9	114 990,6	2 447,2	79 931,8	-	-	72 856,5	-	294 698,0
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2016	-	-	-	-	-	18 987,6	-72 856,5	-	-53 868,8
Résultat de l'exercice 2016	-	-	-	-	-	-	71 365,0	-	71 365,0
Autres Mouvements (2)	-	-	-	-3 533,5	-	-39 231,6	-	-	-42 765,1
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016	24 471,9	114 990,6	2 447,2	76 398,3	-	-20 243,9	71 365,0	-	269 429,0
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2ème résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2017 (3)	-	-	-	-	-	71 365,0	-71 365,0	-	-
Résultat de l'exercice 2017	-	-	-	-	-	-	65 693,6	-	65 693,6
Autres Mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017	24 471,9	114 990,6	2 447,2	76 398,3	-	51 121,0	65 693,6	-	335 122,6

(1) Au 31 décembre 2017, le capital social de la Société Marseillaise de Crédit, entièrement libéré, s'élève à 24.471.936 euros et se compose de 111 282 906 actions de 16 euros de nominal.

(2) Attribution aux actionnaires, à titre d'acompte sur dividendes : 39,2 millions d'euros et changement de méthode comptable relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires à hauteur de 3,5 millions d'euros nets d'impôts.

(3) Attribution aux actionnaires, à titre de dividende, de 39,2 millions d'euros (dont acompte versé en novembre 2016 : 39,2 millions d'euros).

Le Crédit du Nord détient 100 % du capital de la Société Marseillaise de Crédit et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes de la Société Marseillaise de Crédit.

Projet d'affectation du résultat

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 65.693.619,04 euros.

Le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 51.121.023,34 euros, forme un total distribuable de 116.814.642,30 euros que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 35.621.961,84 euros. Le dividende par action s'élève à 23,29 euros ;
- affectation d'une somme de 81.192.680,54 euros au report à nouveau.



➔ 6.2 Dettes subordonnées

▶ PRINCIPES COMPTABLES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Titres subordonnés remboursables	0,0	0,0
Emprunts subordonnés	0,0	0,0
Intérêts à payer	0,0	0,0
TOTAL	0,0	0,0

Note n°7 : Autres informations

➔ 7.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

▶ PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Dotations aux amortissements ».

Pour les immeubles d'exploitation, la Société Marseillaise de Crédit a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
Agencements	Plomberie, canalisations	10 ans
	Protection incendie	
	Finitions, second oeuvre, abords	

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

→ 7.1.1 Détail des immobilisations

(en milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2016	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2017	Amortissements et dépréciations cumulés 31/12/2017 (1)	Valeur nette 31/12/2017
Immobilisations d'exploitation							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels créés	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels acquis	1 775,9	-	-	-10,8	1 765,1	-1 700,0	65,1
Autres	7 423,2	139,4	-	-636,0	6 926,7	-207,7	6 718,9
SOUS-TOTAL	9 199,1	139,4	0,0	-646,7	8 691,8	-1 907,7	6 784,1
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	45 656,6	1 105,3	-1 802,9	2 381,1	47 340,1	-28 516,2	18 823,9
Autres	101 682,9	12 043,3	-217,1	-10 337,2	103 171,8	-70 071,8	33 100,1
SOUS-TOTAL	147 339,4	13 148,6	-2 020,0	-7 956,1	150 511,9	-98 588,0	51 924,0
Immobilisations hors exploitation							
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	3,2	-	-	-	3,2	-	3,2
Autres	1 254,7	25,2	-	-32,2	1 247,7	-566,1	681,6
SOUS-TOTAL	1 257,9	25,2	0,0	-32,2	1 250,9	-566,1	684,8
TOTAL	157 796,5	13 313,2	-2 020,0	-8 635,0	160 454,6	-101 061,8	59 392,8

(1) Détail des amortissements et dépréciations :

(en milliers d'euros)	Immobilisations incorporelles			Immobilisations corporelles d'exploitation		Immobilisations corporelles hors exploit. (*)	Total
	Logiciels créés	Logiciels acquis	Autres	Terr. & Const.	Autres		
Montant au 31 décembre 2016	-	-1 643,4	-1 069,0	-29 216,8	-69 542,4	-466,7	-101 938,3
Dotations aux amortissements	-	-67,3	861,2	-1 691,9	-7 282,4	-	-8 180,4
Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	-	10,7	-608,2	-353,0	6 753,0	-99,4	5 703,1
Dépréciations sur immobilisations	-	-	-	-516,0	-	-	-516,0
Reprises de dépréciations	-	-	608,2	353,0	-	-	961,2
Autres mouvements	-	-	-	2 908,5	-	-	2 908,5
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2017	0,0	-1 700,0	-207,7	-28 516,2	-70 071,8	-566,1	-101 061,8

(*) Les dotations aux amortissements sur les immobilisations hors exploitation sont incluses dans le « Produit net bancaire »



→ 7.1.2 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

► PRINCIPES COMPTABLES

La rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du « Produit net bancaire ».

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Résultat net sur titres de participations et filiales		
Plus-values de cession	-	850,7
Moins-values de cession	-	-
Provisions sur titres	-358,8	213,4
SOUS-TOTAL	-358,8	1 064,1
Résultat net sur cessions d'immobilisations d'exploitation		
Plus-values de cession	6 883,1	74,9
Moins-values de cession	-	-
SOUS-TOTAL	6 883,1	74,9
TOTAL	6 524,2	1 139,0

→ 7.2 Emplois, ressources et instruments financiers à terme ventilés selon la durée restant à courir

(en milliers d'euros)	Durées restant à courir au 31 Décembre 2017				Total
	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
EMPLOIS					
Créances sur les établissements de crédit	1 278 954,9	2 830,5	211 006,0	1 821 006,0	3 313 797,4
Opérations avec la clientèle	972 734,1	634 877,6	2 563 766,9	2 957 645,8	7 129 024,4
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
TOTAL	2 251 689,0	637 708,1	2 774 772,9	4 778 651,8	10 442 821,9
RESSOURCES					
Dettes envers les établissements de crédit	65 839,0	363 281,6	1 009 626,7	1 246 006,0	2 684 753,2
Opérations avec la clientèle	7 185 855,0	102 220,1	224 184,2	1,6	7 512 261,0
Dettes représentées par un titre	114,1	-91,5	-22,6	-	-
TOTAL	7 251 808,0	465 410,2	1 233 788,3	1 246 007,6	10 197 014,2
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME					
Opérations de microcouverture	67 521,1	153 159,3	38 659,2	-	259 339,6
Opérations de macrocouverture	55 000,0	420 000,0	1 480 000,0	3 829 000,0	5 784 000,0
Opérations de gestion de positions	16 034,7	24 953,1	271 512,1	15 651,7	328 151,6
TOTAL	138 555,8	598 112,4	1 790 171,3	3 844 651,7	6 371 491,2



➔ 7.3 Renseignements concernant les Filiales et Participations

(en milliers d'euros)

Forme Juridique	Capital	Capitaux propres (hors capital)	Quote-part de capital d�tenu (en%)	Valeur d'inventaire des titres d�tenus		Pr�ts et avances consentis non rembours�s	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire 2017	R�sultat de l'exercice 2017	Dividendes encaiss�s en 2017
				Brute	Nette					

A. Renseignements concernant les filiales ou participations d tenues, dont la valeur d'inventaire exc de 1% du capital de la Banque

Filiales (50% au moins du capital d tenu)

Proven�ale de Participations 75 rue Paradis 13006 Marseille	SAS unipersonnel	6 720	734	100	13 556	7 183	- 0	- 0	- 0	-270	- 0
Massilia Participations Immobili�res 75 rue Paradis 13006 Marseille	SA	400	-35	99,99	7 626	372	- 0	- 0	- 0	6	- 0

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales non reprises au paragraphe A

a) Filiales fran aises (ensemble)

-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

b) Filiales  trang res (ensemble)

-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Participations non reprises au paragraphe A

b) Participations fran aises

-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

b) Participations  trang res (ensemble)

-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels



A l'Assemblée Générale de la Société Marseillaise de Crédit,

➔ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Marseillaise de Crédit relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit.

➔ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Evaluation des dépréciations sur les crédits et sur les engagements à la clientèle d'entreprises pour certains secteurs sensibles à la conjoncture

RISQUE IDENTIFIÉ

Les prêts et créances sur la clientèle d'entreprises sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la Société Marseillaise de Crédit à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. Le caractère avéré d'un risque de crédit est apprécié au niveau individuel de chaque actif financier ou sur la base de portefeuilles homogènes d'instruments financiers s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement.

La Société Marseillaise de Crédit constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède à des estimations comptables pour évaluer le niveau de dépréciation sur les créances individuelles et sur les groupes d'actifs homogènes.

Les dépréciations sur les crédits et sur les engagements à la clientèle entreprises sont incluses dans les dépréciations sur créances individualisées et sur groupes d'actifs homogènes qui s'élèvent respectivement à M€ 242,4 et M€ 17,3 au 31 décembre 2017, comme précisé en notes 2.8.1 et 2.8.2 de l'annexe des comptes annuels.

La direction des risques de la Société Marseillaise de Crédit a recours à son jugement dans la détermination des hypothèses et des paramètres utilisés pour calculer ces dépréciations. Les principales hypothèses prises en compte par la direction dans l'évaluation des dépréciations sont la probabilité de défaut pour les encours sains et la perte en cas de défaut pour les encours sains et douteux.

Compte tenu des activités exercées par la Société Marseillaise de Crédit, nous considérons que l'évaluation des dépréciations sur les crédits et sur les engagements à la clientèle d'entreprises, pour certains secteurs sensibles à la conjoncture, constitue un point clé de l'audit.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

➔ Justification des appréciations Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

NOTRE REPONSE

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces dépréciations conduit par la Société Marseillaise de Crédit. Nous avons testé les contrôles clés mis en place par la direction pour déterminer les hypothèses et les paramètres ayant servi de base à cette évaluation. Nos travaux ont consisté à examiner :

- le dispositif de détection des contreparties « entreprises » présentant une situation financière fragilisée ou en défaut ;
- les méthodologies de provisionnement utilisées sur des groupes d'actifs homogènes de secteurs sélectionnés ;
- les hypothèses retenues et les paramètres utilisés sur une sélection de dossiers individuels et sur des groupes d'actifs homogènes de secteurs sélectionnés ;
- la conformité des méthodes documentées sous-tendant les estimations retenues aux principes décrits dans la note 2.8 « Dépréciations et provisions » de l'annexe des comptes annuels.



Evaluation des dépréciations sur les crédits et sur les engagements à la clientèle de détail

RISQUE IDENTIFIE

Dans le cadre de ses activités, la Société Marseillaise de Crédit est exposée à un risque de crédit sur la clientèle de détail qui regroupe les marchés des particuliers et des professionnels. Comme précisé dans la note 2.8 « Dépréciations et provisions », les dépréciations sur les encours douteux de ces marchés sont déterminées selon les principes suivants :

selon une méthode statistique, pour les encours inférieurs à certains seuils opérationnels :

pour les encours couverts par la méthode statistique, certains paramètres utilisés dans ce modèle reposent sur des estimations de la direction, notamment la durée retenue pour l'observation des historiques de recouvrement ;

selon une analyse à dire d'expert, pour les encours les plus significatifs dépassant ces seuils :

pour les encours dont les dépréciations sont déterminées à dire d'expert, la direction a eu recours à son jugement pour déterminer ces dépréciations.

En raison de la sensibilité de certains paramètres utilisés dans le modèle de dépréciation statistique et du recours au jugement dans l'estimation des hypothèses retenues pour déterminer des dépréciations à dire d'expert pour certains encours, nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations sur les crédits et sur les engagements à la clientèle de détail constitue un point clé de l'audit.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du directoire sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces

NOTRE REPONSE

Pour les encours dont les dépréciations sont calculées selon une méthode statistique, nos travaux ont consisté à :

comprendre les principes et le fonctionnement de cette méthode ainsi que les évolutions apportées à cette méthode au cours de l'exercice 2017 ;

prendre connaissance des paramètres retenus par la direction, qui alimentent le modèle statistique et vérifier que leur choix s'inscrit dans une gouvernance établie faisant l'objet d'une documentation ;

apprécier la sensibilité de certains paramètres importants sur les montants de dépréciations calculés selon cette méthode.

Pour les encours dont les dépréciations sont déterminées selon une analyse à dire d'expert, nous avons :

pris connaissance de la documentation fournie par la société pour justifier le montant de dépréciations et des procédures appliquées pour déterminer ces dépréciations ;

examiné les données et les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer le montant des dépréciations sur un échantillon de dossiers de crédit.

informations n'incluent pas toutes les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions autres que ceux exercés au sein ou pour le compte de la Société Marseillaise de Crédit, et ces informations incluent les rémunérations et indemnités versées par votre société aux mandataires sociaux uniquement au titre de leur mandat exercé au sein de la Société Marseillaise de Crédit.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

➔ Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Société Marseillaise de Crédit par votre assemblée générale du 5 avril 2012 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et de 2010 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres. Au 31 décembre 2017, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, membre du réseau Deloitte, était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la huitième année.



➔ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

➔ Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE ET ASSOCIES
Jean-Marc MICKELER

**ERNST & YOUNG
ET AUTRES**
Vincent ROTY

Société Marseillaise de Crédit
Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 31 décembre
2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

→ Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

→ Conventions autorisées depuis la clôture

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée depuis la clôture à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

→ Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

→ Avec la société Massilia Participations Immobilières, filiale de votre société

- Votre société détient un compte courant d'associé sur Massilia Participations Immobilières. Votre société a renoncé jusqu'au 31 Décembre 2017 à exiger le remboursement de son compte courant d'associé. Le montant du compte courant s'élève à 363 776 Euros au 31 Décembre 2017. Ce compte courant n'est pas rémunéré.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE ET ASSOCIES
Jean-Marc MICKELER

**ERNST & YOUNG
ET AUTRES**
Vincent ROTY



A collage of four photographs showing different branches of Société Marseillaise de Crédit. The top right shows a modern building with large windows and the company name. The middle left shows an ATM and service counters. The middle right shows a building facade with the company name and a blue star logo. The bottom right shows a balcony with a black metal railing and the company name below it.

RAPPORT ANNUEL 2017

Société Marseillaise de Crédit

